



TYCHE

Beiträge zur Alten Geschichte Papyrologie und Epigraphik

Band 9, 1994

Herausgegeben von

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer
Peter Siewert und Ekkehard Weber

1994

BOLEKAPUEN



**Beiträge zur Alten Geschichte,
Papyrologie und Epigraphik**

TYCHE

**Beiträge zur Alten Geschichte
Papyrologie und Epigraphik**

Band 9

1994


H O L Z H A U S E N

Herausgegeben von:

Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber

In Zusammenarbeit mit:

Reinhold Bichler, Herbert Graßl, Sigrid Jalkotzy und Ingomar Weiler

Redaktion:

Johannes Diethart, Wolfgang Hameter, Bernhard Palme
Georg Rehrenböck, Hans Taeuber

Zuschriften und Manuskripte erbeten an:

Redaktion TYCHE, c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1,
A-1010 Wien. Beiträge in deutscher, englischer, französischer, italienischer und lateinischer
Sprache werden angenommen. Eingesandte Manuskripte können nicht zurückgeschickt werden.
Bei der Redaktion einlangende wissenschaftliche Werke werden besprochen.

Auslieferung:

Verlag A. Holzhausens Nfg. GmbH, Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien

Gedruckt auf holz- und säurefreiem Papier.

Umschlag: IG II² 2127 (Ausschnitt) mit freundlicher Genehmigung des Epigraphischen Museums in
Athen, Inv.-Nr. 8490, und P.Vindob. Barbara 8.

© 1994 by Verlag A. Holzhausens Nfg. GmbH, Wien

Eigentümer und Verleger: Verlag A. Holzhausens Nfg. GmbH, Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien.
Herausgeber: Gerhard Dobesch, Hermann Harrauer, Peter Siewert und Ekkehard Weber,
c/o Institut für Alte Geschichte, Universität Wien, Dr. Karl Lueger-Ring 1, A-1010 Wien
Hersteller: Druckerei A. Holzhausens Nfg. GmbH, Kandlgasse 19-21, A-1070 Wien.
Verlagsort: Wien. — Herstellungsort: Wien. — Printed in Austria.

ISBN 3-900518-03-3

Alle Rechte vorbehalten.

I N H A L T S V E R Z E I C H N I S

Raffaella Cribiore (New York), A Homeric Writing Exercise and Reading Homer in School (Tafel I)	1
Johannes Diethart (Wien), Denis F e i s s e l (Paris), Jean G a s c o u (Strasbourg), Les protocolla des papyrus byzantins du V ^e au VII ^e siècle. Édition, prosopographie, diplomatique (Tafel 2–7)	9
Michael Grünbart (Wien), Stempel in Mondsichelform. Ein Beitrag zur frühbyzantinischen Stempelkunde (Tafel 8–9)	41
Heikki Koskenniemi (Turku), Einige Papyri administrativen Inhalts aus Turku (Tafel 10–15)	51
Nico Kruit (Leiden), Three Byzantine Sales for Future Delivery (SB XVI 12401 + 12402, SB VI 9051, P.Lond. III 997) (Tafel 16–17)	67
Metodi Manov (Sofia), Eine neue Inschrift auf zwei silbernen Schöpfkellen aus Thrakien (Tafel 18)	89
Arietta Papaconstantinou (Strasbourg), Conversions monétaires byzantines (P.Vindob. G 1265) (Tafel 19)	93
Marjeta Šašel Kos (Ljubljana), The Embassy of Romulus to Attila. One of the last citations of Poetovio in classical literature	99
Mustafa H. S a y a r, Peter S i e w e r t, Hans T a e u b e r (Wien), Asylie-Erklärungen des Sulla und des Lucullus für das Isis- und Sarapisheiligtum von Mopsuestia (Ostkilikien) (Tafel 20–24)	113
Ralf Scharf (Heidelberg), Der Iuthungenfeldzug des Aëtius. Eine Neuinterpretation einer christlichen Grabinschrift aus Augsburg	131
Oliver Schmitt (Jena), Die <i>Buccellarii</i> . Eine Studie zum militärischen Gefolgschaftswesen in der Spätantike	147
Pieter J. S i j p e s t e i j n (Amsterdam), Four Papyri from the Michigan Collection (Tafel 24–26)	175
J. David Thomas (Durham), 1) Epistratēgoi in P.Rainer Cent. 68 — 2) A Note on CPR XVIII A 16	181
Ruprecht Ziegler (Düsseldorf), Aigeai, der Asklepioskult, das Kaiserhaus der Decier und das Christentum (Tafel 27)	187
Sophia Zoumbaki (Athen), Ῥωμαῖοι ἐγγαλιούντες. Römische Grundbesitzer in Elis	213
Bemerkungen zu Papyri VII (<Korr. Tyche> 130–147)	219
Buchbesprechungen	227

James C. Anderson jr., *The Thomas Ashby Collection of Roman Brick Stamps in the American Academy in Rome*, London 1991 (B. Lörincz: 227) — W. R. Connor, M. H. Hansen, K. A. Raaflaub, B. S. Straub, *Aspects of Athenian Democracy*, Copenhagen 1990 (W. Hameter: 227) — Nicola Criniti, *La Tabula Alimentaria di Veleia*, Parma 1991 (W. Scheidel: 229) — Diodoro, *Griechische Weltgeschichte*, Buch I–X. Übers. v. G. Wirth & O. Veh, Stuttgart 1992–1993 (G. Dohesch: 230) — Peter Green, *Alexander to Action. The Hellenistic Age*, London 1990 (I. Kertész: 232) — Dieter Hägermann, Helmuth Schneider, *Landbau und Handwerk 750 v. Chr. bis 1000 n. Chr.* Frankfurt a. M. 1991 (W. Scheidel: 234) — Gerhard Horsmann, *Untersuchungen zur militärischen Ausbildung im republikanischen und kaiserzeitlichen Rom*, Boppard a. Rhein 1991 (B. Palme: 234) — Anne Kolb, *Die kaiserliche Bauverwaltung in der Stadt Rom. Geschichte und Aufbau der cura operum publicorum unter dem Prinzipat*, Stuttgart 1993 (E. Weber: 236) — Jens-Uwe

K r a u s e, *Die Familie und weitere anthropologische Grundlagen*, Stuttgart 1992 (W. Scheidel: 237) — Venceslas K r u t a, *Die Anfänge Europas von 6000 bis 500 v. Chr.*, München 1993 (G. Dobesch: 238) — L. P. M a r i n o v i c, E. S. G o l u b c o v a, I. S. S i f m a n, A. I. P a v l o v s k a j a, *Die Sklaverei in den östlichen Provinzen des römischen Reiches im 1.–3. Jahrhundert*, Stuttgart 1992 (W. Scheidel: 239) — Paul S c h u b e r t, *Les archives de Marcus Lucretius Diogenes et textes apparentés*, Bonn 1990 (B. Palme: 240) — M. W. H a s l a m, H. E l - M a g h r a b i, J. D. T h o m a s, *The Oxyrhynchus Papyri LVII*, London 1990 (B. Palme: 244) — John R. R e a, *The Oxyrhynchus Papyri LVIII*, London 1991 (B. Palme: 245) — Aulus P e r s i u s F l a e c u s, *Satiren*. Hrsg., übers. u. erkl. v. W. K i f e l, Heidelberg 1990 (G. Dobesch: 247) — Marc R o z e l a a r, *Lukrez — Versuch einer Deutung*. Nachdruck, Hildesheim 1989 (G. Dobesch: 248) — Ulrich S c h m i t z e r, *Zeitgeschichte in Ovids Metamorphosen. Mythologische Dichtung unter politischem Anspruch*, Stuttgart 1990 (G. Dobesch: 250) — Reinhard S c h n e i d e r, *Das Frankenreich*, München ²1990 (G. Dobesch: 252) — Reinhold S c h o l l, *Corpus der ptolemäischen Sklaventexte*, Stuttgart 1990 (B. Palme: 253) — Charlotte S c h u b e r t, *Die Macht des Volkes und die Ohnmacht des Denkens. Studien zum Verhältnis von Mentalität und Wissenschaft im 5. Jahrhundert v. Chr.*, Stuttgart 1993 (H. Heftner: 256) — Julia S ü n s - k e s T h o m p s o n, *Demonstrative Legitimation der Kaiserherrschaft im Epochenvergleich. Zur politischen Macht des stadtrömischen Volkes*, Stuttgart 1993 (E. Weber: 256) — Paul V e y n e, *Brot und Spiele. Gesellschaftliche Macht und politische Herrschaft in der Antike*, Frankfurt 1988 (G. Dobesch: 257) — Hans V o l k m a n n, *Die Massenversklavung der Einwohner eroberter Städte in der hellenistisch-römischen Zeit*, 2. ...u. erw. Aufl. v. G. Horsmann, Stuttgart 1990 (G. Dobesch: 259) — Ingolf W e r n i c k e, *Die Kelten in Italien. Die Einwanderung und die frühen Handelsbeziehungen zu den Etruskern*, Stuttgart 1991 (L. Aigner-Foresti: 259) — Wolfgang W i l l, *Julius Caesar. Eine Bilanz*, Stuttgart 1992 (G. Doblhofer: 261)

Indices (J. Diethart) 263
Tafeln 1–27

Les *prôtokolla* des papyrus byzantins du Ve au VII^e siècle

Édition, prosopographie, diplomatique¹

(Tafel 2-7)

Les papyrologues entendent par *prôtokollon* le premier feuillet (κόλλημα) d'un rouleau de papyrus (χάρτης). À la différence des autres feuillets, dont les fibres, à l'intérieur du rouleau, se présentent toujours parallèlement au grand axe, le *prôtokollon* observe la direction inverse: ses fibres, à l'intérieur, sont perpendiculaires au grand axe et, à l'extérieur, lui sont parallèles. Ainsi envisagé, le *prôtokollon* est une propriété ancienne et, selon toute probabilité, constante du rouleau de papyrus².

Il ne devient un objet d'étude spéciale qu'à l'époque byzantine, quand s'introduit l'habitude de le marquer, sur sa face intérieure et toujours parallèlement aux fibres, d'un timbre³, dont la signification littérale et la valeur juridique sont encore controversées. Pour désigner ce timbre, les papyrologues emploient aussi le terme de *prôtokollon*. Cet usage, générateur de confusions entre le support et le timbre et que nous éviterons autant que possible, peut du moins se réclamer d'une autorité considérable, l'empereur Justinien lui-même qui, dans sa Nouvelle 44 de

¹ Titres abrégés:

Byz. Not. = *Notarsunterschriften im Byzantinischen Ägypten*, hrsg. v. J. M. Diethart und K. A. Worp, Wien 1986 (MPER NS XVI).

Delmaire, *Largesses* = R. Delmaire, *Largesses sacrées et res privata, l'aerarium impérial et son administration du IV^e au VI^e siècle*, Rome 1989.

Delmaire, *Responsables* = Id., *Les responsables des finances impériales au Bas-Empire romain (IV^e-VI^e siècle). Études prosopographiques*, Bruxelles 1989.

Lewis 1974 = N. Lewis, *Papyrus in Classical Antiquity*, Oxford 1974.

Lewis 1989 = N. Lewis, *Papyrus in Classical Antiquity. A Supplement*, Bruxelles 1989.

Migliardi Zingale 1984 = L. Migliardi Zingale, «In margine a Nov. Iust. 44.2: τὸ καλούμενον πρωτόκολλον», *Studi in onore di A. Biscardi* V, Milano 1984, 151-175.

Migliardi Zingale 1989 = L. Migliardi Zingale, «Ancora su τὸ καλούμενον πρωτόκολλον di Nov. Iust. 44.2», *Analecta Papyrologica* 1 (1989) 15-21.

Turner 1978 = E. G. Turner, *The Terms Recto and Verso*, Bruxelles 1978.

² G. Bastianini, *Tyche* 2 (1987) 1-3, en a noté un sur le célèbre UPZ I 1 (la malédiction d'Artemisia), qui date du IV^e siècle avant J.-C. Le papyrus de Pathuris P.Strasb. II 82 (114 av. J.-C.) en comporte aussi un, non signalé par l'éditeur. Jusqu'à présent, le plus ancien *prôtokollon* étudié par Turner 1978, p. 21, date de 44 de notre ère (P.Lond. III 1168, p. 135).

³ «Timbre», ou plus bas «estampille», sont employés ici par analogie avec les usages modernes en matière de «papier timbré», mais il est entendu que ces marques ont toujours été écrites ou peintes et non pas imprimées (malgré Migliardi Zingale 1989, p. 16). Sur d'éventuels timbres ptolémaïques, voir Lewis 1974, p. 123-125, où l'auteur, en rapprochant P.Tebt. III 709 et SB VIII 9629 (= SB XII 11078), établit l'existence de «rouleaux royaux» (comprendre rouleaux de première qualité) spécialement destinés à l'usage notarial et munis de marques. Cependant, les χαράγματα ptolémaïques et romains conservés ne paraissent pas antérieurs à la consignation des actes. Voir P.Diog., p. 37-39.

537⁴, a légiféré sur ce point et donné à cette occasion la description classique du *prôtokollon* timbré⁵: «Que les tabellions n'écrivent de contrat au net sur aucun autre rouleau que sur celui qui a pour en-tête ce qu'on appelle le *prôtokollon*, comportant le nom du gloriosissime comte de nos divines largesses, (en fonction) à ce moment, et la date de confection du rouleau, ainsi que tout ce qui est écrit en tête sur les (rouleaux) de cette sorte, et qu'ils ne découpent pas ce *prôtokollon*, mais le laissent à sa place.» Le législateur fait donc obligation aux notaires (uniquement à ceux de Constantinople où, dit-il, les rouleaux neufs ne manquent pas) de ne rédiger de contrat que sur des rouleaux munis du *prôtokollon* officiel, sans ôter ce dernier. Deux éléments sont essentiels⁶ pour que le *prôtokollon* soit valable: le nom du *comes sacrarum largitionum* (ci-après en abrégé *CSL*)⁷ et la date (c'est-à-dire l'année)⁸ de confection du rouleau de papyrus.

Aux premiers temps de la papyrologie, les timbres disponibles défiaient l'analyse paléographique, ce qui empêchait d'examiner leurs rapports avec les dispositions de la Nouvelle 44 à laquelle ils étaient d'ailleurs très postérieurs. Leur étude n'a véritablement commencé⁹ qu'avec la publication, en 1924, du premier *prôtokollon* entièrement lisible, P.Oxy. XVI 1928 r^o (18), daté comme on le verra de 533, dont le libellé recoupe substantiellement la description de Justinien. De nouveaux documents du V^e siècle, relativement bien lisibles, ont été découverts par J. Diethart. Après une première série¹⁰ publiée en 1984, le catalogue complet édité ci-dessous allonge de plus d'un siècle l'histoire des *prôtokolla* en faisant remonter à 427/428 le premier exemplaire datable (1). De son côté, J. Rea a bien voulu nous communiquer un timbre daté de 491 (17), qui porte à dix-sept le nombre des *prôtokolla* connus antérieurs à Justinien. Nous sommes d'autre part en mesure d'améliorer la lecture de P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) et d'un *prôtokollon* contemporain, P.Cairo Masp. III 67326 (19). Publier ou republier, décrire et critiquer ces pièces, tel sera l'objet de notre première partie¹¹. En deuxième lieu, nous en discuterons les données prosopographiques et leurs implications institutionnelles. En troisième lieu, nous décrirons l'évolution du timbre du milieu du VI^e siècle jusqu'à l'époque arabe. Dans une dernière partie, nous nous prononcerons sur sa valeur juridique.

⁴ Pour l'hésitation sur la date de cette constitution (536 ou 537 selon les sources), voir Migliardi Zingale 1984, p. 1, n. 2. Cet article constitue par ailleurs, avec Migliardi Zingale 1989, la meilleure introduction à l'étude des *prôtokolla*.

⁵ Nov. 44, 2: ὥστε τοὺς συμβολαιογράφους μὴ εἰς ἕτερον χάρτην καθαρὸν γράφειν συμβόλαιον, πλὴν εἰ μὴ εἰς ἐκεῖνον ὃς προκείμενον τὸ καλούμενον πρωτόκολλον ἔχει, φέρον τὴν τοῦ κατὰ καιρὸν ἐνδοξοτάτου κόμητος τῶν θεῶν ἡμῶν λαργιτιόνων προσηγορίαν καὶ τὸν χρόνον καθ' ὃν ὁ χάρτης γέγονε καὶ ὅποσα ἐπὶ τῶν τοιούτων προγράφεται, καὶ τοῦτο τὸ πρωτόκολλον μὴ ἀποτέμνειν, ἀλλ' ἐγκείμενον εἶν. Voir la suite citée n. 50.

⁶ Nom et date étaient accompagnés d'autres éléments, que la Nouvelle mentionne sans les détailler, mais que les documents attestent.

⁷ Sur les fonctions de ce ministre, on dispose désormais des ouvrages de Delmaire, *Largesses et Responsables*. Voir en particulier *Largesses*, p. 303–305, sur les *prôtokolla* du VI^e siècle, et plus bas nos réserves aux n. 48–49.

⁸ Ce sens tardif de χρόνος est certain dans une autre loi traitant du formulaire chronologique des actes, la Nouvelle 47 (émise 15 jours après la Nouvelle 44, si celle-ci date bien de 537). Pratiquement, les *prôtokolla* datés indiquent l'année par l'indiction, en précisant parfois le jour du mois.

⁹ Auparavant, l'article pionnier est celui de H. I. Bell, *The Greek papyrus protocol*, JHS 37 (1917) 56–58.

¹⁰ CPR IX 39–43a: «Sechs byzantinische Protokolle». Seul 43a était déjà connu (= CPR V 26, p. 28 = notre 13), mais mal interprété comme une liste de noms.

¹¹ Tous ces documents, numérotés de 1 à 19, sont indiqués ci-après en chiffres gras.

I.
Les *prôtokolla* estampillés de 427–428 à 533–536

A. Sechzehn *Prôtokolla* aus dem 5. Jahrhundert (1–16)

J. Diethart

1

P.Vindob. G 24.032
Herkunft unbekannt

13 × 9,6 cm

427–428 n. Chr.
Tafel 2

Hellbrauner, oben teilweise erhaltener, sonst rundum abgebrochener Papyrus. Die Freiränder oben 4,5 cm, links noch 4 cm, unten noch 4,2 cm erhalten. Braune Tinte, Schrift parallel zu den Fasern. Verso unbeschrieben.

Φλ(αουίου) Ούαλερίου
ὑπερλάμπ[ρ(ου)] κ[όμ(ετος)]
Φλ(αουίου) 'Ακ[
λαμπ[ρ(οτάτου) κόμ(ετος)]

Keine der aus CPR IX bekannten Hände ist mit der dieses *Prôtokollons* identisch.

Z. 2. Es ist zeitlich gut möglich, daß wir es hier mit dem Valerius zu tun haben, der im Jahre 427 *CSL* gewesen ist¹².

Zur Zweitverwendung s. 1a im Anhang.

2

P.Vindob. G 24.119
Herakleopolites

14,5 × 18,5 cm

ca. 429–431 n. Chr.
Tafel 2

Hellbrauner, rechts vollständiger, sonst rundum beschädigter bzw. abgerissener Papyrus. Kopfstehend zum *Prôtokollon*-Text Text von mindestens zwei verschiedenen Händen (Zweit- und Drittverwendung). Schwarze Tinte, Schrift parallel zu den Fasern. Verso: Text von dritter Hand. Schwarze Tinte, Schrift gegen die Fasern.

χμγ
Φλ(αουίου) 'Ιωάννου
ὑπερλάμπρ(ου) κόμ(ετος)
Φλ(αουίου) Πρακ...
λαμπρ(οτάτου) κόμ(ετος)

Z. 1. Zu χμγ s. zuletzt T. Derda, *Some Remarks on the Christian Symbol ΧΜΓ*, JJP 22 (1992) 21–27.

Z. 2. Ein Fl. Ioannes war *CSL* mindestens vom 30. 5. 429 bis Juli 431 und ist vor 450 gestorben¹³. Um diese Person kann es sich hier mit großer Wahrscheinlichkeit handeln.

Zu den Sekundärtexten s. 2a.

¹² CTh X, 20, 17 (vom 23. März 427). Cf. *PLRE* II, S. 1145, Valerius 6; Delmaire, *Responsables*, S. 207–209, Nr. 118.

¹³ Cf. *PLRE* II, S. 596, Ioannes 12; Delmaire, *Responsables*, S. 215–216, Nr. 123.

3

P. Vindob. G 15.292
Hermopolites

436–438 n. Chr.
(CPR IX 42, Tafel 18)

χμγ
Φλ(αουίου) Ἀπολλωνίου
ὑπερλάμπρου) κόμ(ετος)
Φλ(αουίου) Χαρμωσύνου
λαμπρο(τάτου) κόμ(ετος)

2. Fl. Apollonios (3–9) ist vielleicht mit dem *CSL* vom 8.3.436 identisch¹⁴.

4. Fl. Charmosynos ist vielleicht identisch mit dem *praefectus augustalis*, der 443 gestorben ist¹⁵.

4

P. Vindob. G 10.870
Herkunft unbekannt

13,5 × 16 cm

436–438 n. Chr.
Tafel 3

Mittelbrauner, rechts und unten abgebrochener Papyrus. Der ehemalige Freiraum vor der Zweitbeschriftung betrug links ursprünglich 10,9 cm. Schwarze Tinte, Schrift parallel zu den Fasern, links vom *Prôtokollon*, um 90° gedreht, gegen die Fasern, Text in schwarzer Tinte (Verzeichnis von *Nomismata*). Auf dem Verso ein Text von 3. Hd. parallel zu den Fasern (für eine spätere Veröffentlichung vorgesehen).

χμγ
Φλ(αουίου) Ἀπολλ[ωνίου ὑπερ-]
λάμ(πρου) κό[μ(ετος)]
Φλ(αουίου) Χαρμω[σύνου]
λαμ(προτάτου) κ[όμ(ετος)]

5

P. Vindob. G 28.974
Herakleopolites

10,7 × 18,7 cm

435/6 n. Chr.
Tafel 3

Hellbrauner, rundum abgebrochener Papyrus. Schwarze Tinte, Schrift parallel zu den Fasern, Verso leer. Das *Prôtokollon* ist von der selben Hand geschrieben worden wie das von G 30.109 (6), der auch zur Herkunft zu vergleichen ist.

Φλ(αουίου) Ἀπολλωνία [ὑπερ-]
λάμ(πρου) κόμ(ετος)
Φλ(αουίου) Χαρμωσύνω λαμ(προτάτου) κόμ(ετος)
ἰνδ(ικτίωνος) δ χαρτ. φρ.

5. Bezüglich der Abkürzungen χαρτ. φρ. (weilers Nr. 6, 7, 11 und 14) s. den Komm. zu 17.

¹⁴ CTh X, 20, 18. Cf. *PLRE* II, S. 121, Apollonius 2; Delmaire, *Responsables*, S. 217–218, Nr. 126.

¹⁵ S. unten S. 24.

6

P. Vindob. G 30.109
Herakleopolites

14,7 × 30 cm

435/6 n. Chr.
Tafel 4

Hellbrauner, bis auf Reste des oberen Randes rundum abgebrochener und darüber hinaus durch zahlreiche Löcher verunstalteter Papyrus. *Prōtokollon*: Schwarze Tinte. Schrift parallel zu den Fasern. Dazu kopfstehend Text in Zweitverwendung des Papyrus, schwarze Tinte, parallel zu den Fasern geschrieben. Verso leer.

Die Herkunft ist durch die „herakleopolitanische“ Schrift des Sekundärtextes gegeben.

Φλ(αουίου) Ἄπ[ο]λλωνίω ὑπερ-
λάμ(πρου) κόμ(ετος)
Φ[λ(αουίου) Χαρμωσύνω λαμ(προτάτου) κόμ(ετος)]
[ίν]δ(ικτίωνος) δ χαρτ. φρ.

Zum Sekundärtext s. 6a.

7

P. Vindob. G 36.699
Herakleopolites

12,5 × 14,2 cm

436–438 n. Chr.
Tafel 5

Hellbrauner, bis auf den rechten Rand vollständiger Papyrus. Schwarze Tinte, Text des *Prōtokollons* parallel zu den Fasern; der im Freiraum (um 90° gedreht) geschriebene Sekundärtext steht gegen die Fasern. Auf dem Verso Text, mit schwarzer Tinte parallel zu den Fasern geschrieben.

[χμ]γ
[Φλ(αουίου) Ἄπολλω]νίω ὑπερ-
[λ]άμ(πρου) κόμ(ετος)
[Φλ(αουίου) Χαρμωσ]ύνω λαμ(προτάτου) κόμ(ετος)
[] χαρτ. φρ.

Auch die *Prōtokolla* von P. Vindob. G 28.974 (5) und G 30.109 (6) sind von derselben Hand geschrieben.

Die Herkunftsbestimmung erfolgte auf Grund der „herakleopolitanischen“ Schrift — vgl. H. Harauer, B. Rom, ZPE 54 (1984) 95f. — und der wahrscheinlichen Nennung von Τοκῶις in Z. 4 des 1. Sekundärtextes auf dem Rekto (s. 7a).

8

P. Berol. 11.843
Hermopolites

436–438 n. Chr.
Tafel 5

Das *Prōtokollon*: Der Papyrus wird von G. Poethke für eine Edition vorbereitet. Wir danken ihm für die Erlaubnis, das *Prōtokollon* hier vorveröffentlichen zu dürfen. Herkunftsangabe nach G. Poethke.

Die Lesung des von einer mechanisch-routiniert schreibenden Hand ausgeführten *Prōtokollons* ist nur auf Grund des Formulars und der übrigen *Prōtokolla* vorschlagsweise möglich.

χμγ
Φλαουίου Ἄπολλ-
λωνίου ὑπερ-
λάμπρ(ου) κόμ(ετος)
Spuren

9

P.Vindob. G 15.153
Herakleopolites

21,3 × 31,5

436–438 n. Chr.
Tafel 6

Mittelbrauner, unten abgebrochener, sonst rundum teilweise ausgebrochener Papyrus. Schrift des *Prōtokollons* mit brauner Tinte parallel zur Faser geschrieben. Weiters von verschiedenen Händen Text mit schwarzer Tinte, z. T. parallel zum *Prōtokollon*, z. T. kopfstehend, z. T. um 90° gedreht. Auf dem Verso Text von weiteren Händen, gegen die Fasern geschrieben.

Wessely hat in seinem handschriftlichen Kommentar den Text dem Hermopolites zugeordnet.

Die Signaturengruppe 13.000–15.999 beinhaltet Papyri aus dem Hermopolites, vgl. H. Loebenstein, *Vom „Papyrus Erzherzog Rainer“ zur Papyrussammlung der Österreichischen Nationalbibliothek*. 100 Jahre sammeln, bewahren, edieren, P.Rainer Cent. 3–39, bes. 21. Die „herakleopolitische“ Schrift zeigt uns, daß wir es mit einer „Verschleppung“ des Papyrus bereits in der Antike zu tun haben.

χμ[γ]

Φλ(αουίου) Ἀπολλωνίου
... ἰ λαμ(προτάτου) φροντ(ιστοῦ)
Φλ(αουίου) Χαρμοσύνου
λαμ(προτάτου) φροντ(ιστοῦ)

3. καὶ λαμ(προτάτου) φροντ(ιστοῦ) — falls richtig gelesen und aufgelöst — entspricht nicht der „Norm“ der bisher bekannten *Prōtokolla*: haben wir es mit einem (ὑπερλάμπ(ρου) κόμ(ετος)) καὶ κτλ. zu tun?

4. Χαρμοσύνου ist sehr unsicher gelesen.

5. Siehe aber unten den Kommentar von 17, S. 17f.

10

P.Vindob. G 14.720
Hermopolites

431–435 oder 439–443 n. Chr.?
(CPR IX 41, Tafel 15)

χμγ

[Φλ](αουίου) Μακαρίου
[ὑπ]ερλάμπ(ρου) κόμ(ετος)
[Φ]λ(αουίου) Χαρμοσύνου
[λ]άμπρο(τάτου) κόμ(ετος)

2. Nach Martindale, *PLRE* II, s. n. Macarius läßt sich kein Vertreter dieses Namens im vermuteten Zeitraum zu dem hier genannten Μακάριος in einen brauchbaren Zusammenhang bringen.

4. Dieser Χαρμοσύνος war wahrscheinlich im Amt von 436–438 (3–8, und vielleicht 9, unter Φλάουιος Ἀπολλώνιος) und ist 443 gestorben. Das *Prōtokollon* des *CSL* Μακάριος kann in die Jahre 431–435 oder 439–443 datiert werden, man kennt aber aus der Zeit keinen passenden Funktionsträger.

11

P.Vindob. G 30.209
Herakleopolites

19,3 × 12,5 cm

448/9 (oder 433? 463?) n. Chr.
Tafel 7

Hellbrauner, rechts abgebrochener, sonst rundum regelmäßig, sich nach links trapezförmig verjüngend, abgeschnittener Papyrus. Schwarze Tinte, Schrift des *Prōtokollons* parallel zu den Fasern, der

Sekundärtext steht 90^o dazu gegen die Fasern. Auf dem Verso Schrift gegen die Fasern, schwarze Tinte. Der Sekundärtext läßt sich in die Jahre 448–ca. 458 datieren.

χμγ
 Φλ(αουίου) Εύστοχίου ὑπερ-
 λάμ(πρου) κόμ(ετος)
 Φλ(αουίου) Εὐήθίου λαμ(προτάτου)
 κόμ(ετος)
 ἰνδ(ικτίωνος) β χαρ φρ + signa

2. Φλάουιος Εύστόχιος kann nicht ohne eine gewisse Vorsicht mit einem *CSL* dieses Namens identifiziert werden, der als Empfänger eines Briefes aus der Feder des Neilos von Ankyra¹⁶ bekanntgeworden ist. Auch wenn unserem Εύστόχιος dieser Brief nicht zugesprochen werden könnte, so läßt es die Koinzidenz mit unserem *Prōtokollon* wahrscheinlich erscheinen, daß es einen *CSL* dieses Namens gegeben hat. Aber in unserem Fall stellt das *Prōtokollon* eine mögliche Stütze für die genannte Quelle dar, und nicht umgekehrt. Eine 2. Indiktion paßt auf die Jahre 433/34, 448/49 oder 463/64. Jedenfalls erscheint es nicht unmöglich, daß Φλάουιος Εύστόχιος, der vor 451 als Untergebener des Φλάουιος Εὐήθιος fungiert (12), mit dem *CSL* von 11 identisch ist.

3.5. Lies κόμ(ετος), κόμ(ητος).

6. Vgl. die zahlreichen „signa tachygraphica“ in *Byz. Not.*

Zum Sekundärtext s. 11a.

12

P.Vindob. G 13312 + 15322 + 37802
 Hermopolites

vor dem 7. 10. 451 n. Chr.
 (CPR IX 40, Tafel 17)

χμγ
 Φλ(αουίου) Εὐήθίου
 ὑπερλάμπρο(υ) (κόμετος)
 Φλ(αουίου) Εύστοχίου
 λαμπρο(τάτου) κό(μετος)
 †

2. Dieser bisher unbekannte Φλάουιος Εὐήθιος¹⁷ muß entsprechend dem vorliegenden Dokument vor dem 7. 10. 451 *CSL* geworden sein. Er ist gleichen Namens mit dem Vertreter des *CSL* Φλ(άουιος) Εύστόχιος vom Jahre 433/4, 448/9 oder 463/4 (11).

Falls der *CSL* Εύστόχιος vor dem *CSL* Εὐήθιος im Amte war, ist es nicht unmöglich, daß der λαμπρότατος Εὐήθιος von 11 mit dem ὑπέρλαμπρος von 12 identisch ist.

¹⁶ *Ep.* II, 304 (PG 79, col. 349B), Εύστοχίω κόμητι λαργιτιώνων. Delmaire, *Responsables*, S. 212, Nr. 121, urteilt «fort douteuse» über die Existenz dieses *CSL*.

¹⁷ In CPR IX 39, 2 Anm., war dieser Euethios noch mit einer gleichnamigen Person in eine mögliche Beziehung gesetzt worden, vgl. *PLRE* II, p. 414, Fl. Euethius 3. Dagegen spricht aber wohl die kurze Zeitspanne des Aufstiegs vom Range eines *exceptor* des *scrinium a libellis*, das dieser Euethius 449 innegehabt hat, zum Range eines *CSL* vor 451 (vgl. den Fall eines *magister scrinii*, der *CSL* geworden ist, Delmaire, *Largesses*, S. 104). Migliardi Zingale 1989, S. 19, Anm. 14, sagt zu Unrecht, daß der Euethius von 449 als *CSL* bezeugt ist.

13

P.Vindob. G 39.847
Hermopolites

vor 450 n. Chr.?
(CPR V 26, S. 28; CPR IX 43a, Tafel 19)

[χ]μ[γ]
Φλ(αουίου) .. λίου
ὑπ(ερ)λάμ(πρου) κόμ(ετος)
Φλ(αουίου) Πραιμ
λ(αμ)πρ(οτάτου) κόμ(ετος)
†

2. An Stelle von Πτολλίου (CPR IX) scheint eine Lesung Βασιλείου nicht unmöglich. Ein Βασίλειος, lediglich als Ex-CSL am 25. Oktober 451 erwähnt, muß einer der Vorgänger von Ἐρμογένης sein, der am 11. Oktober 450 bereits als CSL fungiert, vgl. *PLRE* II, S. 214, Basilius 4; Delmaire, *Responsables*, S. 220–221.

4. Es läßt sich kein Beamter passenden Namens namhaft machen (so auch 15).

14

P.Vindob. G 2.583
Hermopolites

ca. 451 n. Chr.
(CPR IX 39, Tafel 16)

χμγ
[Φλ(αουίου) Εὐηθίου
[ὑπερ]λάμπρο(υ) κόμ(ετος)
[Φλ(αουίου)] Εὐσταθίου
[λ]αμπρο(τάτου) κόμ(ετος) φρ

2. Zur Datierung s. 12,2 Anm. 5. Zu φρ s. u. S. 10.

15

P. Vindob. G 42.283
Hermopolites

5. Jh. n. Chr.
(CPR IX 43, Tafel 19)

[χμγ]
[Φλ(αουίου) - - -]
[ὑπερλάμπρο(υ)] κ[όμ(ετος)]
Φλ(αουίου) Πραιμ...
λ(αμ)πρ(οτάτου) κόμ(ετος)
†

4. Dieselbe Person findet sich 13. Die Schrift der extrem flüchtigen Hand läßt am Wortende keine sichere Entzifferung zu.

16

P.Vindob. G 30.146
Herkunft unbekannt

17,3 × 6,5 cm

Mitte 5. Jh. n. Chr.
(Tafel: *Analecta Papyrologica* 2 [1990] 100)

Hellbrauner, oben und rechts abgebrochener Papyrus. Schwarze, teilweise verwaschene Tinte. Schrift gegen die Fasern. Das Verso ist unbeschrieben.

Der Haupttext des Papyrus trägt eine Liste von Haushaltsgegenständen und Kleidern, ed. *Analecta Papyrologica* 2 (1990) 99–102, die ersten zwei Zeilen sind der Rest des *Prôtokollons*.

[.....]
 [Φλ(αουίου) N. N.]
 λαμπ(οτάτου) κόμ(ετος)
 ἰνδ(ικτίωνος) ἰ Μεχ[εῖρ ..]

Mit diesem *Prôtokollon* haben wir das erste Beispiel eines *Prôtokollons* vor uns, das mit einer Monatsangabe versehen ist, wie es an und für sich Justinians Novelle 44, 2 vorschreibt, wobei allerdings dort nicht im einzelnen definiert ist, in welcher Form die Datumsangabe zu erfolgen habe, s. o. Anm. 4: ... καὶ τὸν χρόνον καθ' ὃν ὁ χάρτης γέγονε κτλ.

B. *Prôtokolla des règnes d'Anastase et de Justinien*

J. Gascou

17

M. J. Rea nous permet aimablement de faire état ici d'un document inédit d'origine alexandrine conservé à Oxford¹⁸, daté du 13 juillet 494, écrit *transversa charta* et surmonté d'un *prôto-kollon*:

1 χμγ (?)
 2 Φλ(άουιος) Κλημεντῖνος
 3 μεγαλοπρε(πέστατος) κόμ(ης) καὶ ἀπὸ ὑπ(άτων)
 4 χαρτ() 'Αλεξ() ἰνδ(ικτίωνος) ιε
 5 δι..ρ.εγ.

l. 5: lire peut-être διὰ αρ.εγ...

Le *prôtokollon*, qui est nécessairement antérieur au document de 494, peut dater de l'indiction 15 immédiatement précédente, soit 491/2. Ses innovations diplomatiques et protocolaires par rapport à la série précédente seront discutées plus bas, de même que les personnalités respectives de Klémentinos (*infra* n. 64–65) et de son représentant, au nom partiellement indéchiffrable, introduit à la l. 5 par la préposition *διὰ* (*infra* n. 73).

Les deux premières formes abrégées de la l. 4 correspondent, à une place différente du *prôtokollon*, à la séquence χαρτ() φρ() des n^{os} 5, 4, 6, 4, 7, 5 et 11, 6. Le premier terme, dont la résolution exacte nous échappe, peut faire allusion au papyrus ou à un atelier de fabrication du papyrus ou à un tribut frappant le papyrus ou enfin à quelque fonction liée à la fabrication, à la vente ou à la fiscalité de ce produit. Quant à l'interprétation de 'Αλεξ() en 17, nous n'avons guère le choix qu'entre le nom d'homme Alexandros et celui de la ville d'Alexandrie ou encore le début d'un adjectif formé sur Alexandrie. Dans le cas d'une personne, manquerait sa qualité, car la syntaxe empêche de faire de χαρτ() une détermination de notre Alexandros, si bien qu'on ne verrait pas à quel titre ce personnage s'introduirait dans nos timbres. Les deux dernières hypothèses nous paraissent donc plus vraisemblables. Quel que soit son rapport avec

¹⁸ J. Rea nous communique (lettre du 12 décembre 1991) que la pièce ne comporte pas de numéro d'inventaire, car elle provient d'une boîte sans référence.

χαρτ() et quelle que soit la valeur de χαρτ(), la forme 'Αλεξ() indiquerait ainsi l'origine alexandrine du rouleau de papyrus.

Le sigle φρ des n^{os} 5, 6, 7 et 11 se retrouve aussi, non précédé de χαρτ(), en 14, 5, où la première édition (CPR IX 39, n. 5) excluait une détermination professionnelle plus précise du *comes* Eustathios («ausschließen möchte ich jedenfalls eine nähere Bezeichnung des Amtes des Eustathios n. 5»). On serait cependant tenté d'y lire φρ(οντιστοῦ)¹⁹ et, même, le n^o 9 suffirait à première vue à trancher le débat en faveur de cette lecture, mais je pense que cet énigmatique document doit être mis à l'écart de la discussion²⁰. Eustathios, quelles que soient ses autres fonctions, a pu être curateur de tel atelier ou procureur de tel *vectigal* lié à la fabrication du papyrus. Par extension, on pourrait suggérer pour les sigles χαρτ() φρ() la résolution χαρτ(ῶν) φρ(οντιστής), *chartarum curator*, bien qu'une telle fonction soit inconnue à ce jour. Inconnue, mais peut-être pas sans parallèle antérieur. On peut songer à la taxe mal comprise du Haut-Empire appelée χαρτηρά ou χαρταρεά. Un procureur installé à Alexandrie était alors chargé de son recouvrement. On citera, entre autres titulaires de la fonction, Aurelius Saturninus, ἐπίτροπος χαρταρεῶς ἐν 'Αλεξανδρείᾳ, attesté par une inscription de l'Asklépieion de Pergame²¹. On peut cependant objecter, contre une lecture φροντιστής, la difficulté syntaxique qui se présente en 14, l'absence de coordination entre la dignité de comte d'Eustathios et la fonction présumée. Surtout, en 5, 6 et 12, les termes χαρτ() et φρ() ne déterminent pas les personnages homologues d'Eustathios, puisque leur nom est séparé par la date des abréviations en cause. Les documents du V^e siècle nous laissent donc, sur ce point, dans une impasse.

Voici enfin la dernière hypothèse que je me sens en état de formuler et dont je ne méconnaissais pas la témérité. La formule χαρτ() 'Αλεξ() en 17,4, qui est formellement analogue à au plus ancien χαρτ() φρ(), suggère de voir dans φρ une donnée parallèle à 'Αλεξ() et de même valeur. Sans doute, les recherches de N. Lewis montrent qu'aux yeux des Anciens l'essentiel de la production du papyrus se concentrait à Alexandrie²². Mais Lewis attire l'attention sur d'autres centres de manufacture, surtout localisés, en l'état actuel de la documentation, dans le Delta²³ dont les lagunes littorales et les marais offraient, jusqu'à l'époque arabe, le meilleur milieu naturel à la plante. A. Grohmann, le spécialiste des *prōtokolla* arabes, a noté en particulier, d'après la fréquence de ses mentions dans les *prōtokolla* de cette époque, l'importance de la ville d'al-Afragûn ou al-Afragîn²⁴. Cette cité a disparu, mais elle se situait très vraisemblablement au sud du lac Burullus, peut-être vers l'actuel Tell al-Faraïn. Al-Afragûn ou al-Afragîn n'est autre que l'antique Φραγονίς²⁵. Le nom de cette ville, sous l'une

¹⁹ Ce mot est abrégé de la même façon, dans une inscription du VI^e siècle (SEG XXXV 1360,17), où il désigne les curateurs de grands domaines en Paphlagonie.

²⁰ Il y a un doute sur la lecture φροντ(ιστοῦ) de 9, 3 et 5; d'autre part, la quasi-identité de libellé des l. 3 et 5 crée une grave irrégularité diplomatique par rapport au reste du dossier. Le scribe a dû se tromper.

²¹ Voir Ch. Habicht, *Die Inschriften des Asklepieions*, in: *Altertümer von Pergamon* VIII, 3, Berlin 1969, p. 88-92, n^o 44, revue par M. Christol et S. Demouglin, MEFRA 102 (1990) 159-211, sp. 176-177 avec les références citées. On a aussi le titre d'ἐπίτροπος χαρτηρῶς 'Αλεξανδρείας dans ILS 9470. Pour des compléments, voir Lewis 1989, p. 42, ad Lewis 1974, p. 137-139 et n. 7 de la p. 139.

²² Lewis 1974, p. 116.

²³ *Ibid.*, p. 116-117.

²⁴ A. Grohmann, *From the World of Arabic Papyri*, Le Caire 1952, p. 31-32. Pour un exemple de *prōtokollon* mentionnant al-Afragûn, voir Grohmann, *ibid.*, p. 39 et CPR III 1, 118.

²⁵ Voir CPR III, 1, n. 6 et S. Timm, *Das christlich-koptische Ägypten in arabischer Zeit*, Wiesbaden 1984, II, p. 940-942. La distinction entre al-Afragûn (*op. cit.*, I, p. 73-75) et al-

ou l'autre de ses nombreuses formes grecques, ne se masque-t-il pas derrière le sigle φρ de 5, 6, 7, 11 et 14?

18-19

P. Oxy. XVI 1928 r^o et P. Cairo Masp. III 67316

18

P.Oxy. XVI 1928 r^o, *prōtokollon* isolé et réutilisé au dos pour y consigner l'amulette chrétienne van Haelst, *Cat.*, n^o 183, mesurant 21,5 × 30 cm. Je reproduis l'édition de 1924.

- | | |
|---|---|
| 1 | Φλ(αουίου) Στρατηγίου ἐνδοξί[σταύτου] |
| 2 | ἀπὸ [ύ]πάτ(ων) καὶ στρατηλάτου |
| 3 | δι(ιὰ) Ἀρηστομάχ(ου) τ(οῦ) ἐνδο(ο)ξοτάτου |
| 4 | ἀπὸ σκρ(ινιαρίων) κ(αὶ) ταβουλ(αρίου) |
| 5 | Φαῶφ(ι) η ἰνδ(ικτίονος) ιβS. |

Les éditeurs ne se prononcent pas clairement sur la date (V^e-VI^e siècle d'après l'écriture). Par rapprochement avec la Nouvelle 44, 2, ils conjecturent que le Stratègios des l. 1-2, en qui ils reconnaissent un membre de l'illustre famille égyptienne des Apions, doit être le comte des largesses du moment. Un Stratègios fils d'Apion fut en effet CSL sous Justinien du début de 532 au moins jusqu'au 28 décembre 537. Les papyrus qui le concernent font état comme ici d'une dignité d'ex-consul et d'un titre de στρατηλάτης, mais ajoutent, dès 530, la dignité de patrice qu'on ne peut ni lire ni restituer dans notre document²⁶. La notice consacrée par J. Martindale au CSL Stratègios admet l'identité des deux personnages, mais tire argument de l'omission du patriciat pour placer notre *prōtokollon* avant 530 (en l'occurrence au 5 octobre 518)²⁷. Pourtant, l'omission du patriciat dans le protocole d'un CSL ne serait pas sans exemple: tel est du moins, d'après les recherches prosopographiques de R. Delmaire, le cas de Pierre Barsymès, premier successeur connu du CSL Stratègios²⁸. D'autre part —, aucun CSL homonyme n'est connu pour 518 tandis que, quinze ans plus tard, l'indiction 12 de notre document (du 5 octobre 533) coïncide avec la période d'activité du CSL de Justinien. Cette date de 533, malgré le problème de la titulature du Stratègios de notre *prōtokollon* et la position adoptée par J. Martindale, reste la plus généralement admise²⁹ et j'avancerai plus bas un argument supplémentaire pour la maintenir.

Auparavant, je voudrais traiter d'un point de lecture mineur, mais qui intéresse la diplomatique des *prōtokolla*. D'après l'édition, il n'y a pas d'article entre le nom du CSL et son prédicat honorifique, ce qui n'est pas en soi irrégulier ni sans parallèles, mais contraste malgré tout avec le cas d'Aristomachos (l. 3). D'autre part l'upsilon de Στρατηγίου (l. 1) est pointé.

Farragīn (*op.cit.*, II, p. 940-942) paraît contestable. Pour le dossier papyrologique de la cité, voir A. Calderini et S. Daris, *Dizionario*. La forme φλαγο() de P.Oxy. XVI 1837,15, jugée obscure (n. 15) pourrait bien représenter l'abréviation d'un ethnique φλαγονίτης.

²⁶ La lecture πατρ(ικίου) proposée l. 2 par E. Stein, *Histoire du Bas-Empire*, II, p. 433, n. 3, a la faveur de Migliardi Zingale 1983, p. 15, n. 41 et 1989, p. 17, mais est justement exclue, pour des raisons paléographiques, par R. Delmaire, *Responsables*, p. 265, n. 32, et *Largesses*, p. 304 (cf. mes remarques de *Travaux et Mémoires* 9 [1985] 64, n. 361). Pour le dossier papyrologique de Stratègios et l'interprétation de son titre de στρατηλάτης, voir Gascou, *ibid.*, p. 64, n. 362.

²⁷ *PLRE* II, p. 1034, Strategius 9.

²⁸ Delmaire, *Responsables*, p. 272.

²⁹ Voir Migliardi Zingale 1984, p. 15-20; CPR IX, p. 52-53.

D'après la planche III du catalogue, il est en fait inexistant, ce qui met en cause le cas où se présente le nom du *CSL*. Génitif, comme dans la plupart des *prôtokolla* du V^e siècle, ou nominatif comme en 17? On remarquera, toujours d'après la planche, que le iota est tranché dans sa partie supérieure par une barre horizontale munie d'une crosse à gauche. L'édition ne rend pas compte de ce signe, où j'ai d'abord été tenté de voir, non sans réserves, une croix. Mais il est plus sûr paléographiquement de l'interpréter comme une marque d'abréviation. Le nom du *CSL* est donc interrompu après le iota et l'omicron qui suit constitue l'article qui nous manquait. À la différence des *prôtokolla* antérieurs à 17, le protocole du *CSL*, à la l. 1 de P.Oxy. XVI 1928 r^o, était au nominatif et il faut lire et résoudre cette ligne:

Φλ(άουιος) Στρατήγι(ος) ὁ ἐνδοξ(ότατος)

Comme dans les *prôtokolla* du V^e siècle, le *CSL* du texte oxyrhynchite est pourvu d'un représentant, apparemment un responsable local des largesses, Aristomachos, ancien scriiniaire et *tabularius*. Le *διά* de la l. 3, absent des textes antérieurs à 17, marque expressément, ici aussi, le lien de subrogation. D'après le prédicat d'ἐνδοξότατος, ce représentant était visiblement un personnage important. Je ne connais pas d'études modernes sur les scriiniaires (en l'occurrence il s'agirait d'un ancien scriiniaire), et les opinions que j'ai recueillies à leur sujet, dans des encyclopédies ou dans des éditions de papyrus, sont parfois flottantes. Ce qui peut égarer en effet ou empêcher de s'arrêter à une position, c'est qu'il y en eut de diverses sortes dans les administrations centrales et provinciales, et que leurs compétences ont pu varier ou évoluer. Toutefois, plusieurs textes conduisent à voir en eux non pas d'une manière un peu vague des «secrétaires»³⁰, mais des comptables³¹, dotés d'attributions fiscales et financières. Les *tabularii* sont tout aussi divers que les *scriiniaarii*, de même que les *tabulae* qu'ils manient, mais ils apparaissent souvent aussi comme des comptables analogues aux *scriiniaarii*, ce qui rendrait compte de la succession de fonctions observable ici³². La mention d'un *ex scriiniaarius* et *tabularius* sur un *prôtokollon* comme le nôtre lierait bien l'apposition du timbre à l'exaction d'un *vectigal* grevant le papyrus. Toutefois on peut s'étonner de voir un ancien scriiniaire et *tabularius* qualifié d'ἐνδοξότατος. Ce prédicat est en effet le fait de la plus haute aristocratie de fonction de l'empire, en particulier des gouverneurs militaires, alors que les *scriiniaarii* et les *tabularii* les mieux titrés que j'ai rencontrés par ailleurs sont seulement des μεγαλοπρεπέστατοι³³. Cette anomalie protocolaire invite à examiner le cas d'Aristomachos. Il faut bien reconnaître, à cet égard, que le ἀπό de la l. 4 est fort douteux. La première lettre est très évidemment un δ tranché par une barre d'abréviation, tout à fait analogue à celui de la ligne précédente et qu'il faut interpréter de la même manière comme une abréviation de *διά*. Ensuite on lit, non pas un π (qui serait en ce cas dépourvu de son premier élément vertical), mais un τ. Ce τ est ligaturé non pas avec ce qu'on pourrait un peu rapidement prendre pour un ο, mais avec la ligature classique à l'époque d'un ο et d'un υ, ce dernier signe étant marqué par un trait ondulé tangent à la partie supérieure du ο. Même ligature du reste dans la forme ταβουλ() de la même ligne. La ligne 4 du *prôtokollon* doit donc se lire: δ(ιὰ) τοῦ σκρ(ινιάριου) κ(αὶ) ταβουλ(αρίου). Nous lisons donc l'ensemble:

³⁰ Ainsi BGU XII, p. xxv (pour les *scriiniaarii* provinciaux).

³¹ Noter en particulier l'équivalence σκρ(ινιάρ)ιον ἡγουν νομ(ε)ράριον présentée par P.Wash. Univ. I 7,11 (voir P.Wash. Univ. II, p. 240) et l'Édit XIII, 9, 10, 11 et 13, mettant sur le même plan les scriiniaires délégués en Égypte par la préfecture du prétoire d'Orient et les τρακτευταί.

³² Voir P.Oxy. LVI 3867, n. 8; sur la proximité du *scriiniaarius* et du *tabularius*, voir P.Turner 45, n. 12, et P.Oxy. XXIV 2408, n. 6.

³³ P.Oxy. VIII 1108,4 (*scriiniaarius*); *Chronique Pascale* (Bonn), p. 734 (*tabularius*).

- 1 Φλ(άουιος) Στρατήγι(ος) ὁ ἐνδοξ(ότατος)
- 2 ἀπὸ [ἰ]πάτ(ων) καὶ στρ(ατηλάτης)
- 3 δ(ιὰ) Ἀρηστομάχ(ου) τ(οῦ) ἐνδοξ(οτάτου)
- 4 δ(ιὰ) τοῦ σκρ(ινιαρίου) κ(αὶ) ταβουλ(αρίου)
- 5 Φαῶφ(ι) ἡ ἰνδ(ικτίωνος) ιβS

Le *prôtokollon* marque en fait deux étages de subrogation: celui du *gloriosissimus* Aristomachos et celui d'un employé de bureau chargé de la comptabilité des largesses, non plus un *ex scriniarius* et *tabularius*, mais un agent cumulant les fonctions de scriuaire et de *tabularius*, dont le nom n'est pas précisé.

Qui est cet Aristomachos? Son prédicat de *gloriosissimus* invite à le rechercher parmi les plus hautes autorités de l'époque, de préférence égyptiennes. De fait, un *gloriosissimus* Aristomachos est attesté à Alexandrie comme duc d'Égypte au moment de l'élection de l'évêque antichalcédonien Théodosios en février 535 (il partageait alors le gouvernement de la province avec l'augustal Dioskoros). Nous trouvons encore Aristomachos en fonction vers la fin de 536³⁴, date à laquelle Stratégios était encore *CSL*. On relèvera la coïncidence avec les données de notre *prôtokollon*, dont la date, 5 octobre 533, ne devrait plus à présent laisser place au doute³⁵. Aristomachos fut donc duc d'Égypte depuis octobre 533 au plus tard jusqu'à la fin de 536 au plus tôt et, au témoignage du papyrus d'Oxyrhynchus, il représentait localement le comte des largesses sacrées. Ses attributions regardant la fiscalité du papyrus étaient confiées à un scriuaire et *tabularius* en qui il nous faut sans doute reconnaître, plutôt que le scriuaire de la préfecture du prétoire dont parle à plusieurs reprises l'Édit XIII³⁶, le comptable de l'*officium* du duc³⁷.

Cette interprétation du document d'Oxyrhynchus est confirmée par un *prôtokollon* isolé contemporain du précédent et appartenant au dossier de Dioscore d'Aphroditô, P.Cairo Masp. III 67316. D'après le fac-similé donné à la planche VIII du catalogue, on proposera le texte suivant, qui incorpore aussi les conjectures de divers savants³⁸:

³⁴ Voir notamment le *Breviarium* de Liberatus (ACO II, 5, p. 135,7), la Chronique de Jean de Nikiou (éd. Zotenberg, p. 516), l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie (PO I, 4, p. 458-59 et 462). Aristomachos vient d'apparaître, sous la forme $\lambda\text{P}\text{C}\text{I}\text{T}\text{O}\text{M}\lambda\text{X}\text{O}\text{C}$, dans des fragments d'une chronique ecclésiastique copte relative à l'évêque Théodosios (publiés par R.-G. Coquin, BSAC 30 [1991] 5), où le prédicat honorifique mutilé de la l. 1 doit se restituer $\epsilon\text{N}\Delta\text{O}\zeta\text{O}\text{J}\text{T}\Delta\text{T}\text{O}\text{C}$. Le contexte suggère qu'Aristomachos était encore en fonctions vers la fin de 536. La chronique fait état au même endroit d'un certain Théodoros $\Theta\eta\beta\alpha\acute{\iota}\omicron\varsigma$ ἀπὸ δουκῶν qu'il serait tentant d'identifier à un homonyme chargé de l'administration des biens de l'impératrice Théodora d'après CPR V 18, 2-4 (de 538), où il est pourvu des titres d'ἀπὸ δουκῶν καὶ ἀγουσταλίων, ce qui est bien le fait d'un ancien duc de Thébaïde.

³⁵ L'existence d'un duc d'Égypte Aristomachos à la fin du règne de Tibère II et au début de celui de Maurice (J. Maspero, *Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, Paris 1923, p. 267 et 285) ne devrait pas troubler une identification rendue certaine par l'association avec Stratégios.

³⁶ Voir ci-dessus n. 34.

³⁷ Comparer pour le duc ou comte de Thébaïde, P.Ant. II 92, 20, BGU XII 2150, 2, ou P.Berl. Zill. 6, 6. Peut-être le cumul de titres s'explique-t-il par le fait que le comptable de l'*officium* ducal était responsable des recettes égyptiennes de plusieurs administrations centrales.

³⁸ Voir l'éd. Maspero, p. 104 des P.Cairo Masp. III. Maspero ne pouvait lire, et pour cause, les noms de Stratégios et d'Aristomachos ni la fonction de *tabularius*. Sa lecture [πατρι]κ(ίου), l. 2, n'est pas très convaincante. Mais lire là στρατηλ(άτης) ne me paraît pas aisé non plus. Le nom abrégé d'Aristomachos et la l. 5 furent lus par les éditeurs de P.Oxy. XVI 1928 r^o, n. 3. Delmaire,

- 1 ΦΛ(άουιος) Στ[ρατήγι(ος)] ὁ ἐνδοξ(ότατος) κόμ(ης)
 2 ἀπ(ὸ) ὑπ(ά)τ(ων) κ[α]ῖ [.....] ..
 3 δι(ὰ) Ἀριστομάχ(ου) τ(οῦ) [ἐνδοξ(ότατου)]
 4 στρατηλάτ(ου) δι(ὰ) τοῦ σ[κρ(ινιαρίου)]
 5 [κ]αὶ ταβουλ(αρίου) θ .. [.] [..]
 6 (monogramme) ..³⁹

L'intérêt tout particulier de ce *prôtokollon*, outre qu'il ajoute la dignité de *comes* à la titulature de Stratègios, est de nous donner une idée positive de la fonction actuelle d'Aristomachos, στρατηλάτης. Ce titre est bien adapté à un *dux* et confirme l'identification que je proposais plus haut entre l'Aristomachos du *prôtokollon* oxyrhynchite et le duc d'Égypte. Bien que le quantième indictionnel soit illisible l. 5, il faut assurément attribuer ce *prôtokollon* aux années 533–536. Un autre στρατηλάτης au nom indéchiffrable semble aussi apparaître, à la même place qu'Aristomachos, dans un *prôtokollon* de ca 570 que je discute ci-dessous, P.Cairo Masp. II 67151, 440.

On voit par là qu'au VI^e siècle le duc d'Égypte représentait le CSL à Alexandrie, au moins en ce qui regarde la fabrication, la fiscalité ou le timbrage du papyrus. On peut à première vue s'en étonner, car le CSL disposait en principe à Alexandrie d'un représentant mieux qualifié que le duc pour figurer sur les *prôtokolla*, le *rationalis* (καθολικός) devenu au cours du V^e siècle le *comes largitionum* diocésain⁴¹. Même après l'Édit XIII de 539, qui supprime *de facto* le diocèse d'Égypte, les largesses gardent à Alexandrie un agent spécialisé, un *palatinus* ou un *praepositus*⁴².

En réalité, malgré leurs attributions surtout militaires, les responsabilités financières et fiscales ne manquaient pas aux ducs ou comtes (du *limes*) d'Égypte ou de Thébaidé⁴³. Les papyrus le montrent assez bien en ce qui regarde les espèces annaires ou les domaines impériaux⁴⁴. Vis-à-vis des titres fiscaux ressortissant aux largesses, les choses sont moins nettes qu'avec la *res privata*, mais une constitution impériale adressée en 381 au CSL indique que le comte d'Égypte s'occupait du *vectigal* de l'arabarchie⁴⁵. Pourquoi, dans ces conditions,

Responsables, p. 265, et *Largesses*, p. 304, eut l'idée de restituer le nom de Stratègios à la l. 1, que nous mettons au nominatif ainsi que le reste de son protocole, sur le modèle de P.Oxy. XVI 1928 r^o.

³⁹ Le monogramme est interprété Ἰωάννης par J. Maspero et ἰνδ(ικτίωνος) par H. I. Bell, JHS 37 (1917) 56–58, ce qui me paraît moins convaincant. Peut-être s'agit-il du nom du *tabularius*.

⁴⁰ Le nom Δωρωθ(ίου) lu à la l. 3 de P.Cairo Masp. II 67151 par les éd. de P.Oxy. XVI 1928 r^o, n. 3 (cf. J. Maspero ad P.Cairo Masp. II 67186, p. 168), est toutefois fort douteux, de même que toutes les autres lectures proposées pour ce texte sur le modèle de P.Oxy. XVI 1928 r^o. Noter qu'à la date de P.Cairo Masp. II 67151, la mention d'un duc offre quelque chose d'anachronique ou d'archéologique puisque les fonctions du duc ont été absorbées par l'augustal depuis la promulgation de l'Édit XIII en 539. Ce n'est qu'en Thébaidé, en principe, qu'on doit s'attendre à rencontrer des ducs (ayant absorbé, inversement les fonctions d'augustal). Voir ci-dessous n. 106.

⁴¹ Voir R. Delmaire, *Le personeel de l'administration financière en Égypte sous le Bas-Empire romain (IV^e–VI^e siècle)*, CRIPEL 10 (1938) 113 et 124, n^o 30.

⁴² Édit XIII, 11; Édit XI, 2, 3 (559).

⁴³ Au V^e et au début du VI^e siècle, les ducs d'Égypte et de Thébaidé sont le plus souvent appelés des comtes et leur ressort d'activité est défini comme un *limes* égyptien ou thébain (R. Rémondon, CdE 40 [1965] 189–190).

⁴⁴ Voir J. Gascoü, *Travaux et Mémoires* 9 (1935) 35, n. 213.

⁴⁵ CTh IV, 13, 9 (CJ IV, 61, 9). Noter que certains ducs du VI^e siècle sont d'anciens arabarques, c'est-à-dire des sortes de directeurs des douanes (voir R. Delmaire, CRIPEL 10 [1988] 133, n^{os} 64–

le duc ou comte n'aurait-il pas été compétent aussi pour des *vectigalia* attachés au timbrage du papyrus?

II.

Les responsables de l'estampillage des *prôtokolla*: prosopographie et fonctions

D. Feissel

Est-il légitime, à partir des conclusions tirées de P.Oxy. XVI 1928 (18) et de P.Cairo Masp. III 67316 (19), de reconnaître les titulaires de fonctions analogues dans la série des timbres du V^e siècle? Ce qui peut y inciter c'est que, malgré des différences de syntaxe d'un siècle à l'autre, tous ces timbres ont un point commun: ils sont émis au nom d'un personnage considérable mentionné en premier lieu, au génitif⁴⁶ avant 491/2, au nominatif par la suite. En second lieu, au génitif et en asyndète avant 491/2, plus tard introduit par *διό*, vient un subordonné, clairement le subrogé du premier.

A. Le comte des largesses et le prédicat *ὑπέρλαμπρος*

Il est logique, puisque la Nouvelle 44 y invite et puisque c'est indubitablement le cas du Stratégios de P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) et de P.Cairo Masp. III 67316 (19), d'identifier aussi au CSL du moment le premier personnage des timbres du V^e siècle. Ce fut du reste la démarche de J. Diethart en 1984 dans son édition de CPR IX 39–43a⁴⁷. Cette identification n'a cependant pas été unanimement approuvée. En effet, R. Delmaire, se retranchant derrière la Nouvelle 44, a formulé le principe qu'aucun *prôtokollon* timbré au nom d'un CSL ne saurait être antérieur à cette loi de 537. Avant cette constitution, les personnages mentionnés en première position par les timbres ne seraient, selon Delmaire, que des fonctionnaires locaux⁴⁸. Cette conviction l'entraîne à contester la date de P.Oxy. XVI 1928 r^o (18), qu'il voudrait assigner à 538, mais sa correction du texte est arbitraire⁴⁹. Il est d'ailleurs certain que le type de protocole analysé par Justinien n'est pas présenté comme une innovation. Au contraire, souligne l'empereur, l'expérience en a déjà prouvé l'utilité: «Car nous savons que beaucoup de

65, et 135, n^o 65A). Delmaire, *Largesses*, p. 290, cite d'autres constitutions sur les douanes et les exportations adressées au duc et au maître de la milice (CJ IV, 40, 2 et 41, 1).

⁴⁶ Les trois *prôtokolla* 5–7, qui sont de la même main, emploient en apparence le datif pour le CSL comme pour son subrogé. J'y verrais un phénomène de confusion phonétique des désinences casuelles plutôt qu'une particularité de syntaxe, difficilement justifiable.

⁴⁷ Respectivement ci-dessus 14, 12, 10, 3, 15 et 13. Migliardi Zingale 1989, prend acte de ces nouveaux *prôtokolla* du V^e siècle et de leurs données prosopographiques, tout en nuancant le rapprochement avec la Nouvelle 44, 2.

⁴⁸ Delmaire, *Responsables*, p. 263: «Ce n'est qu'en août 537 que la *Nov. Just.* 44 rendit obligatoire la datation par un protocole portant le nom d'un CSL. Tous les protocoles doivent donc être postérieurs à cette date.» *Ibid.*, p. 265, n. 32: «L'obligation de porter le nom du CSL n'étant édictée qu'en 537, nous laissons de côté les protocoles du V^e s. (CPR IX 39–44 [lire 43a]) pour lesquels il n'y a aucune certitude que les comtes mentionnés soient déjà à cette date les CSL.» *Id.*, *Largesses*, p. 304, n. 78: «Les comtes des protocoles de CPR IX 39–44 ne semblent pas être des CSL (titulature brève, sans titres honorifiques) mais des fonctionnaires locaux du milieu du V^e s.»

⁴⁹ Pour accrédi-ter 538, date qui correspondrait à une indiction 2, Delmaire (*Largesses*, p. 304, et *Responsables*, p. 263) met en doute le chiffre 10 (iota) du quantième indictionnel 12, pourtant fort bien lisible à la l. 5 d'après la planche III du catalogue.

falsifications ont été démontrées grâce aux rouleaux de cette sorte, auparavant et à présent⁵⁰. Que vaut, d'autre part, l'hypothèse de «fonctionnaires locaux»?

Avant 491/2 (date de 17), le premier personnage des *prôtokolla* porte invariablement le titre d'ὑπέρλαμπρος κόμης. La dignité de comte s'étend à des rangs trop inégaux pour fournir une indication utile. Au contraire, le prédicat honorifique ὑπέρλαμπρος n'est pas banal, et l'on peut montrer qu'à cette époque il est toujours réservé aux plus hauts fonctionnaires de l'État. C'est à nos yeux un argument décisif pour écarter l'hypothèse de «fonctionnaires locaux». Il suffira, pour s'en convaincre, d'énumérer les exemples de cette épithète en dehors des *prôtokolla*. Nous en connaissons treize, dont quatre papyrus et trois inscriptions, que nous énumérons autant que possible dans l'ordre chronologique.

1. P.Lips. 34,21–22: τῆ ὑπερλάμπρῳ ὑμῶν εὐσεβείᾳ (il s'agit des empereurs Valens, Gratien et Valentinien I^{er}, 367–375).

2. Travaux de fortifications à Castabala, en Cilicie, datés de 398 (L. Robert, *La déesse de Hiérapolis Castabala*, Paris 1964, p. 28–29, l. 3–5): σπουδῆ τ[ῶν κυρίων ἡμῶν τῶν] ὑπερλάμπρῳ[ν καὶ ἐξοχωτάτῳ]ν ἐπάρχων (les préfets du prétoire). La première lacune est restituée par moi (d'après 8), la seconde par J. Keil, dont j'ai pu réviser à l'Académie de Vienne le fac-similé de l'inscription.

3. Dédicaces jumelles (a et b) de deux statues élevées par la métropole de Tralles au préfet du prétoire Kaisarios, lors de sa seconde préfecture en 400–403 (cf. *PLRE I*, Caesarius 6). a) Le Bas-Waddington 1652 d; b) Pappakonstantinou (Athènes 1895); a et b) F. B. Poljakov, *I. Tralleis und Nysa*, 56 (cf. *Bull. ép.* 1990, 909): Τὸν ὑπέρλαμπρον (abrégé en a ὑπερλαμ.) καὶ ἐξοχωτάτον πατρίκιον καὶ ἀπὸ ὑπάτων ἑπαρχον τοῦ ἱεροῦ πρετωρίου Φλ. Καϊσάριον.

4. ACO I, 4, p. 65,23: ὑπέρλαμπρος ἐξουσία désigne le préfet d'Orient, destinataire de cette constitution impériale sur le droit d'asile, en 431.

5. Théodoret, *Ep.* 47 (éd. Azéma II, p. 122,15): ὑπερλάμπρους ἐπάρχους, les préfets du prétoire, peu avant 446.

6. ACO II, 1, p. 205,3: τοῖς ὑπερλάμπροις καὶ ἐξοχωτάτοις ἄρχουσι, à savoir l'ensemble des *illustres administrationes*, en 451.

7. ACO II, 1, p. 481,10 et 483,15: ἡ ὑπέρλαμπρος τοιγαροῦν καὶ μεγαλοφυῆς ἀθθεντία désigne le préfet d'Orient Palladius, en 452.

8. P.Merton I 43,11 (attribué au V^e siècle; cf. *PLRE II*, Eusebius 26): τῶν κυρίων μου τῶν ὑπερλάμπρων ἐπάρ[χων]. Les éditeurs comparent P.Lips. 34 et 35 et jugent «surprenant de trouver ce titre utilisé pour un simple *praeses*». En réalité ce pluriel désigne les préfets du prétoire, comme dans nos textes 2, 5, 9 et 10.

9. P.Mich. inv. 3829,1 (ChLA V 291 = SB XVI 12990, dont le déchiffrement est corrigé et complété par P. J. Sijpesteijn, ZPE 42 [1981] 110): Sijpesteijn lit à la l. 1: Τῶν ἐνδοξοτάτων καὶ ὑπερλαμπροτ[άτων], et la photographie des ChLA confirme la seconde épithète (au lieu de περιβλέπτων (?) en ChLA. Toutefois le superlatif ὑπερλαμπροτ[άτων] est a priori suspect, n'étant jamais attesté pour ce prédicat (cf. infra n. 53). La photographie ne confirmant pas les deux dernières lettres lues par Sijpesteijn, rien n'empêche de restituer: Τῶν

⁵⁰ Après la phrase citée n. 5: ἴσμεν γὰρ πολλὰς παραποιήσεις ἐκ τῶν τοιούτων χαρτῶν ἐλεγχθείσας πρότερόν τε καὶ νῦν. Inversement, l'empereur atteste l'existence de *prôtokolla* munis d'un timbre différent (ἄλλην τινα γραφήν ἔχον), qu'il juge impropres aux contrats, évidemment parce qu'ils ne permettent pas d'en contrôler la date. L'objet de la Nouvelle n'est donc pas d'introduire dans les *prôtokolla* le nom du CSL et la date de fabrication, qui y figuraient normalement, mais, pour combattre la fraude, d'interdire l'emploi de timbres non conformes ou l'arrachage du feuillet timbré.

ἐνδοξοτάτων καὶ ὑπερλάμπρ[ων, et peut-être ensuite [ἐπάρχων]. En effet, la mention de la meγίστης τάξεως, aux l. 2 et 3 du même fragment, suggère que ces deux prédicats s'appliquent aux préfets du prétoire.

10. Inscription inédite de Scythopolis⁵¹, en Palestine II^e: οἱ ὑπέρλαμπροι καὶ ἐξοχώτατοι ἑπαρχοί, mention collégiale des auteurs d'une ordonnance préfectorale.

11. La passion ancienne de saint Callistrate (éd. F. Halkin, Byzantion 53 [1983] 233–249), texte légendaire, met en scène le stratèlate Présentinos, auquel le saint est dénoncé (p. 236): διὰ τοῦτο ἀνηγέκαμεν ἐπὶ τὴν σὴν ὑπέρλαμπρον ἐξουσίαν. Les accusateurs lui demandent d'ordonner au saint de sacrifier (p. 237): προσταξάτω αὐτῷ ἢ σὴ ὑπέρλαμπρος ἐξουσία θῦσαι. Dans la réalité, le prédicat ὑπέρλαμπρος serait beaucoup trop élevé pour un stratèlate, présenté ici comme simple commandant d'un *numerus*.

12. Pétition au duc de Thébaidè Athanasios (cf. *PLRE* III, Athanasius 3), vers 568 (P.Cairo Masp. I 67008, 9–10): τὸ ὑπέρλαμπρον [ὑμ]ῶν ὕψος.

13. P. Lemerle, *Les plus anciens recueils des miracles de saint Démétrius I*, Paris 1979, p. 119, 27 (τὸν ὑπέρλαμπρον ὑμῶν θρόνον) et 126, 3 (τῶν ὑπερλάμπρων ὑπάρχων τοῦ Ἰλλυρικοῦ). Dans les deux cas ὑπέρλαμπρος qualifie la préfecture d'Illyricum. Les événements relatés remontent à 586 environ et 604, le texte lui-même datant du début du règne d'Héraclius (voir Lemerle, *op. cit.*, II, Paris 1981, p. 80).

Ce catalogue se prête à trois sortes de remarques.

a) *Chronologie*. — Les exemples du prédicat ὑπέρλαμπρος s'échelonnent de la fin du IV^e siècle au début du VII^e⁵², mais le terme n'est d'usage fréquent que dans la première moitié du V^e siècle, de 398 à 452. Plusieurs de nos protocoles ont été sûrement datés, selon des indices prosopographiques ou selon les textes associés, dans le second quart du V^e siècle. Ils sont donc contemporains de la plupart des sources attestant le même prédicat. Dans ces conditions, il est permis d'attribuer très probablement à la première moitié du V^e siècle les *prôtokolla* de même type qui ne peuvent être datés par d'autres indices.

b) *Morphologie et étymologie*. — Les protocoles n'offrant que des formes abrégées (ὑπερλαμπρό, ὑπερλαμπρ, ὑπερλαμ, ὑπερ(ε)λαμ), J. Dielhart a d'abord lu le superlatif ὑπερλαμπρότατος (CPR IX 39–43a), théoriquement possible, comparable par exemple à ὑπερφυέστατος. Cependant, parmi les treize exemples ci-dessus, la forme constante de l'épithète est ὑπέρλαμπρος⁵³. Il est donc préférable, en cas d'abréviation⁵⁴, de s'en tenir à la

⁵¹ Découvert par Yoram Tsafrir et Gideon Foerster, ce document sera publié par Leah Di Segni. Nous remercions le Professeur Tsafrir d'avoir bien voulu nous en communiquer le texte et nous autoriser à en faire ici état.

⁵² Il est singulier que le terme s'applique, encore sous Héraclius, aux préfets d'Illyricum (exemple 13); peut-être faut-il voir là un trait de formulaire propre au siège illyrien, à une époque où le mot était apparemment tombé en désuétude en Orient.

⁵³ Ducange, *s. v.* λαμπρότατοι, cite la loi de 452 (exemple 7) sous la forme fautive ὑπερλαμπρότατος, mais correctement un autre passage des Actes de Chalcédoine (exemple 6). Sophocles, *s. v.*, ne donne que le superlatif, d'après la même loi de 452 et la lettre de Théodoret (exemple 5, alors que l'édition Migne citée par Sophocles a correctement ὑπερλάμπρους). La forme simple est citée par LSJ d'après deux papyrus (exemples 1 et 12), par Lampe d'après Théodoret.

⁵⁴ Waddington, commentant une des dédicaces de Tralles (exemple 3a) où l'épithète est abrégée, s'est référé pour justifier le choix du superlatif à une édition fautive de la loi de 452 (exemple 7, éd. Haenel, d'après Mansi; mais l'édition critique des *Acta conciliorum* montre qu'aucun manuscrit n'autorise cette leçon). Or la dédicace jumelle éditée par Pappakonstantinou a en toutes lettres τὸν ὑπέρλαμπρον.

forme simple. En cela, ὑπέρλαμπρος se distingue de λαμπρότατος, toujours au superlatif comme son équivalent latin *vir clarissimus*.

Il est a priori certain que le prédicat d'un comte correspond au rang qu'il occupe dans la hiérarchie sénatoriale, dans l'ordre ascendant de *clarissimus* à *spectabilis* ou *illustris*. Dans le cas d'ὑπέρλαμπρος, une double équivalence est fournie par la glose ancienne: ὑπέρλαμπρος *praeclarus inlustris*⁵⁵. Étymologiquement, le latin *praeclarus* est un composé de formation analogue au grec ὑπέρλαμπρος. Ce dernier paraît être un calque du latin *praeclarus*, comme λαμπρότατος est la traduction de *clarissimus*. Cependant *praeclarus* est un prédicat peu attesté dans les sources⁵⁶, et c'est le second terme de la glose, *illustris*, qui fixe sans ambiguïté le sens du mot grec. On sait en effet qu'*illustris* est le prédicat techniquement réservé à la classe supérieure de l'ordre sénatorial, pour laquelle le grec ne dispose pas d'un équivalent unique et constant. Les prédicats ἐνδοξότατος et μεγαλοπρεπέστατος⁵⁷, apparus à la même époque qu'ὑπέρλαμπρος, finirent par s'imposer au détriment de ce dernier. L'équivalence de ces divers prédicats, tous réservés initialement aux *illustres*, ressort clairement des Actes de Chalcédoine, où les plus hauts dignitaires civils sont appelés une fois, à l'instar des préfets, ὑπέρλαμπροι καὶ ἐξοχώτατοι ἄρχοντες⁵⁸, mais ordinairement ἐνδοξότατοι καὶ μεγαλοπρεπέστατοι ἄρχοντες⁵⁹.

c) *Titulaires du prédicat*. — Si l'on fait abstraction de trois cas dépourvus de caractère officiel, qu'il s'agisse des empereurs⁶⁰ ou d'autorités militaires⁶¹, l'équivalence de principe entre ὑπέρλαμπρος et *illustris* est confirmée par tout le reste de la série. La plupart des ὑπέρλαμπροι sont explicitement préfets du prétoire (exemples 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10 et 13) et la formule générique de 451 (exemple 6) inclut les principaux ministres du gouvernement de l'Empire. Il est théoriquement possible que ce prédicat, comme d'autres, soit appliqué abusivement à des dignités moins élevées⁶², mais pratiquement, ce n'est pas avant la seconde moitié du VI^e siècle que ὑπέρλαμπρος s'emploie pour un duc de rang *spectabilis* (exemple 12). Dans ces conditions, il est invraisemblable que les *praeclari comites*, dans des *prôtokolla* de la première moitié du V^e siècle, soient des fonctionnaires provinciaux. Ces comtes sont des *illustres* et leur fonction effective doit être cherchée dans le gouvernement central.

⁵⁵ *Corpus gloss. lat.* II (1888), p. 464,30. Glose déjà citée par Ducange, s. v. λαμπρότατοι.

⁵⁶ Dans la première moitié du V^e siècle, *praeclarus* apparaît comme variante, au lieu de *praececlusus*, dans certains manuscrits des Nouvelles de Valentinien III.

⁵⁷ Pour *magnificentissimus* et *gloriosissimus*, voir R. Delmaire, *Byzantion* 54 (1984) 157–161. Le calque grec ἰλλούστριος ne paraît pas antérieur au VI^e siècle.

⁵⁸ Exemple 6. Même association des deux prédicats pour les préfets des exemples 2 et 3.

⁵⁹ Voir l'index détaillé d'E. Schwarz, *ACO* II, 6, p. 149. On remarquera que la version latine de notre exemple 6 traduit ὑπέρλαμπροι par *gloriosissimi*.

⁶⁰ L'emploi pour des empereurs (exemple 1) est unique et nettement antérieur aux autres.

⁶¹ L'exemple 11 est légendaire, et de date indéterminée (peut-être V^e–VI^e siècle, d'après l'emploi même du prédicat). Dans le cas du duc de Thébaidé appelé ὑπέρλαμπρος (exemple 12), on ne peut guère parler de dévaluation du prédicat, celui-ci étant alors pratiquement inusité. Il s'agit apparemment d'une simple flatterie de la part de l'auteur de la requête, à moins que le prédicat n'implique encore à cette date une dignité honorifique correspondant au rang d'*illustris*.

⁶² Pareille tendance est naturelle, surtout dans l'épistolographie, et R. Delmaire, au terme de son analyse détaillée des épithètes synonymes ἐνδοξος et μεγαλοπρεπέστατος (*supra* n. 57), a pu conclure: «Seule leur utilisation dans un contexte officiel pourra être un critère permettant de dire qu'on a affaire à un dignitaire de haut rang.» Nos *prôtokolla* offrent précisément un tel contexte.

Un bilan prosopographique de nos *prôtokolla* confirme effectivement la possibilité d'y reconnaître plusieurs *CSL* déjà attestés⁶³. Dans les autres cas, tout laisse à penser qu'il s'agit de *CSL* non connus d'ailleurs. La série du V^e siècle (1–17) fait connaître, en premier rang, huit personnages distincts. Récapitulons, dans l'ordre chronologique, les identifications proposées plus haut.

Fl. Oualerios (1) est attesté comme *CSL* le 23 mars 427 (CTh X, 20, 17).

Fl. Iôannès (2) a été *CSL* au moins du 30 mai 429 à juillet 431.

Fl. Apollônios (3–8) est attesté comme *CSL* le 8 mars 436 (CTh X, 20, 18).

Fl. Eustochios (11) pourrait être identifié, sous toutes réserves, à un *CSL* de ce nom, destinataire prétendu d'une lettre de Nil d'Ancyre (*Ep.* II, 304).

Fl. (Basi)lios? (13) pourrait être l'ex-*CSL* d'octobre 451 (ACO II, 1, 2, p. 139).

Ainsi, au moins trois, peut-être cinq des personnages cités en tête des *prôtokolla* antérieurs à P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) peuvent ainsi être identifiés à des *CSL* connus. Nous considérons aussi comme *CSL* trois personnages inconnus en dehors des *prôtokolla*.

Fl. Makarios (10), *CSL* avant 443, date de la mort de son représentant Charmosunos.

Fl. Euèthios (12), *CSL* avant le 7 octobre 451, date du document affixé (CPR IX 40).

Fl. Klémentinos (17), d'après le *prôtokollon* de 491/2, porte des titres qui diffèrent de la série théodosienne des *praeclari comites*. Mais ni le prédicat de μεγαλοπρεπέστατος, ni la dignité d'ex-consul n'empêchent de voir en lui aussi un *CSL*⁶⁴. Faut-il pour autant identifier ce personnage à Fl. Taurus Clementinus Armonius Clementinus, consul ordinaire en 513, qui à cette date était également *CSL* en activité⁶⁵? Le supposer deux fois *CSL* à plus de vingt ans de distance serait peut-être créditer notre Klémentinos d'une bien longue vie active. Il nous paraît plus vraisemblable d'admettre dans les fastes deux *CSL* homonymes, distincts mais probablement apparentés. En effet le *CSL* de 513, dont nous avons cité la nomenclature complète, porte deux fois le nom de Clementinus. Comme en bien des cas de polyonymie, ce fait conduit à supposer une relation familiale entre le consul Clementinus et un homonyme plus ancien. La rareté du nom dans l'aristocratie orientale suggère que ce Clementinus hypothétique (qui d'après la nomenclature du consul de 513 pourrait être son grand-père)⁶⁶, n'est autre que le nouveau *CSL* de 491/2.

B. Le représentant du *CSL*

La discussion de P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) a établi que le représentant du *CSL* était en 533 le duc d'Égypte, en l'occurrence le *gloriosissimus* Aristomachos. Pouvons-nous étendre cette conclusion à la série des *prôtokolla* antérieurs? L'examen des titres de ces représentants et des possibilités d'identification fournit les éléments d'une réponse nuancée.

Les titulatures. — Les *prôtokolla* du V^e siècle antérieurs à 491/2 (date de 17) donnent invariablement au second personnage le titre de comte clarissime, λαμπρότατος κόμης. Son

⁶³ Pour voir dans nos *prôtokolla* un autre fonctionnaire que le *CSL*, il faudrait admettre une série de cas d'homonymie, d'autant plus improbables que les coïncidences sont plus nombreuses. Il serait vain, d'autre part, de prétendre identifier les titulaires des *prôtokolla* aux futurs *CSL* déjà connus, mais à un stade antérieur de leur carrière, puisque le prédicat étudié plus haut prouve qu'ils sont déjà *illustres*.

⁶⁴ Le prédicat de *magnificentissimus* s'applique à des *CSL*: voir Delmaire, *Largesses*, p. 46–47; le titre d'ex-consul est aussi l'un de ceux du *CSL* Stratègios (18–19).

⁶⁵ Cf. Delmaire, *Responsables*, p. 241–242, n^o 159.

⁶⁶ De façon analogue, le consul de 506, Fl. Areobindus Dagalaifus Areobindus, est le petit-fils d'Areobindus, consul en 434; le consul de 535, Fl. Strategius Apion Strategius Apion, fils du *CSL* Stratègios, est petit-fils d'un Apion, préfet d'Orient en 518.

prédicat indique une dignité bien inférieure à celle du *CSL* puisque, des trois degrés de la hiérarchie sénatoriale (*clarissimus, spectabilis, illustris*), les clarissimes occupent le plus bas. Sa fonction effective n'étant pas connue⁶⁷, les conjectures que l'on peut formuler au sujet de ce personnage doivent en tout cas rester compatibles avec ce rang relativement modeste.

Sous Justinien, au contraire, le représentant du *CSL* porte comme ce dernier le prédicat d'ένδοξότατος. Les deux personnages sont désormais de rang similaire. Seul cependant le *CSL* doit le titre de gloriosissime à sa fonction effective d'*illustris*, tandis que son représentant ne doit le même titre qu'à une dignité d'*illustris* vacant ou honoraire. Malgré cette différence importante, la fonction effective du second personnage doit être au moins de rang *spectabilis* pour justifier l'obtention de l'*illustrat* honoraire. Dans ces conditions, ou bien le fonctionnaire représentant le *CSL* n'est plus le même qu'au V^e siècle, ou bien sa charge est entre temps passée du clarissimat au rang de *spectabilis*.

Dans les limites imposées par ses prédicats honorifiques, le second personnage doit exercer une fonction compatible avec le contexte des *prôtokolla*, ce qui laisse a priori bien des possibilités. Ce peut être un fonctionnaire financier, subordonné direct du *CSL*, à Constantinople ou, plus probablement, en Égypte. Ce peut être aussi un fonctionnaire doté d'autres compétences, mais agissant localement au nom du *CSL*. Dans cette incertitude, la prosopographie fournit d'utiles indices.

Les titulaires. — Avant 491/2, les documents 1–16 fournissent sept noms de représentants du *CSL*. Trois noms sont de restitution ou de lecture douteuse (1,4 Ak(akios)? en 427⁶⁸; 2,4 Prak... en 429–431; 13,4 et 15,4 Prai... avant 450?). Aucun ne permet d'identification plausible. Restent quatre cas à examiner, du plus obscur au mieux connu.

Fl. Eustathios (14) est un inconnu, que seule son association au *CSL* Euèthios permet de dater vers 451.

Fl. Euèthios (11,4), représentant du *CSL* Eustochios, et Fl. Eustochios (12,4), représentant du *CSL* Euèthios, posent un embarrassant problème d'homonymie. Il est logiquement exclu que ces quatre fonctionnaires se ramènent à deux personnes (un *CSL* ne pouvant rétrograder à une fonction subalterne), mais ils pourraient se ramener à trois: soit Fl. Euèthios a accédé à la *comitiva largitionum* après en avoir été l'agent, soit Fl. Eustochios a suivi le même chemin. En attendant que de nouvelles données permettent de contrôler l'une ou l'autre hypothèse, il est prudent de s'en tenir à quatre personnages distincts.

Fl. Charmosunos a été l'agent de deux *CSL* distincts, Apollônios vers 436–438 (3–9) et Makarios, à une date incertaine (10). Selon toute vraisemblance, vu la grande rareté du nom au Bas-Empire, Charmosunos n'est autre que le préfet augustal de ce nom assassiné à Alexandrie le 25 juin 443 (Théophane, De Boor p. 96,15). Faute d'autre titulaire connu dans l'intervalle, il n'est pas exclu que Charmosunos ait été augustal dès 436–438. Sans doute est-ce là une fonction civile, mais le cumul des gouvernements civil et militaire est attesté plusieurs fois en Égypte au cours du V^e siècle, préluant à l'unification statutaire des deux fonctions sous Justinien. On peut citer, pour se limiter au V^e siècle, les cas de Floros en 452/3, d'Akakios entre 452/3 et 457⁶⁹, d'Alexandros entre le 19 août 468 et le 1^{er} janvier 469⁷⁰, d'Arsénios vers 487. Charmosunos peut donc fort bien avoir cumulé les deux gouvernements.

⁶⁷ Voir plus haut, au 17, les difficultés qui se présentent à propos de la lecture de l'abréviation φρ().

⁶⁸ Il ne saurait s'agir à cette date de l'augustal Akakios (*infra* n. 69).

⁶⁹ [J. G.] Akakios n'est pas connu de *PLRE* et ne figure dans aucune liste de gouverneurs d'Égypte. La Vie copte de Longin, éd. T. Orlandi, *Vite dei monaci Phif e Longino*, Milan 1975, p. 80–89, le présente tantôt comme duc, tantôt comme augustal. D'après le récit, son gouvernement se situe sous le règne de Marcien (450–457), après la déposition de l'évêque Dioscore le 13 octobre

La conclusion qui ferait du préfet d'Égypte, dès le V^e siècle, le représentant local du *CSL*, se heurte cependant à une grave objection. Non seulement le préfet d'Égypte mais, depuis le début du V^e siècle, les ducs égyptiens sont des sénateurs de rang *spectabilis*, auxquels ne saurait convenir le titre de *clarissimus comes* donné par les *prōtokolla*⁷¹. Dans ces conditions, Charmosunos a dû exercer vers 436 une fonction de rang clarissime avant d'accéder à la préfecture d'Alexandrie. La fonction la plus vraisemblable est celle du plus haut fonctionnaire égyptien des largesses sacrées, qu'il s'agisse du *comes et rationalis summarum Aegypti* (*Not. dign.*, Or. XIII, 14), devenu clarissime vers le début du V^e siècle, ou plutôt du *comes largitionum* diocésain qui, en Égypte, prend la place du *rationalis* à une date indéterminée du V^e siècle (CPR VII 26)⁷². Un fonctionnaire inférieur au *rationalis* ne pourrait guère jouir du rang de clarissime et l'on comprendrait mal, dans le cas de Charmosunos, son accession rapide à la préfecture d'Égypte. Semblable carrière n'est d'ailleurs pas sans précédent, deux *rationales* égyptiens du IV^e siècle étant également devenus préfets⁷³.

Le n° 17 de 491/2, en l'état actuel du déchiffrement, ne permet pas d'identifier sûrement le représentant du *CSL*. Toutefois, la formulation *διὰ α.ρ.ε.υ.* de la l. 5 (18) suggérerait un rapprochement avec l'augustal et duc Arsénios attesté en 487⁷⁴. En ce cas, l'introduction du duc dans la diplomatie du timbre remonterait au plus tard aux années 491/2.

III.

Typologie et évolution des timbres

J. Gascou

A. Typologie des timbres de 427–428 à 533–536

Les seize *prōtokolla* publiés par J. Diethart ajoutent un siècle à l'histoire des *prōtokolla* byzantins. Une évolution se dessine, jalonnée par trois étapes⁷⁵.

a) *Le V^e siècle jusqu'à 491/2.* — Le timbre, de petit format, n'occupe que la partie centrale du feuillet. Les écritures ne présentent pas de stylisation particulière. Elles ne se ramènent pas à un type. On note cependant une tendance à la rapidité, très frappante dans les cas de 15 et 16, les plus malaisés à déchiffrer. Les abréviations, nombreuses, ne sont pas marquées systématiquement⁷⁶. Si on fait abstraction du symbole chrétien incipital, toujours le *χμγ*, et de la croix finale dont la présence, à la différence du *χμγ*, est facultative⁷⁷, le timbre se développe sur trois à cinq lignes comportant dans l'ordre : au génitif, le nom du *CSL* précédé du gentilice Flavius, suivi de son prédicat honorifique (*ὑπέρλαμπρος*) et de sa dignité (*κόμης*); également au génitif,

451. La fin de 451 et l'année 452 sont sans doute à exclure, car les gouverneurs successifs sont alors Théodōros et Floros. Le *terminus ante quem* d'Akakios se place avant la mort de Marcien, à la fin de janvier 457.

⁷⁰ Voir R. Rémondon, *CdE* 40 (1965) 190, n. 4.

⁷¹ D'après les listes de Rémondon, *art. cit.*, p. 189–190, le prédicat habituel du duc est *μεγαλοπρεπέστατος*. On note aussi *περίβλεπτος*, *ἀνδρειότατος* et, vers la fin du siècle, *ἐνδοξότατος*, ce qui nous rapproche du protocole d'Aristomachos. Le clarissimat ne se rencontre qu'au IV^e siècle.

⁷² Voir Delmaire, *Largesses*, p. 178–205; «*Rationales* et comtes diocésains», et, pour la prosopographie des *rationales* (la plupart du IV^e siècle), id., *CRIPEL* 10 (1988) 114–124.

⁷³ Cf. Delmaire, *Largesses*, p. 192.

⁷⁴ *PLRE* II, p. 152, Arsenius 2.

⁷⁵ J'exclus du compte les *prōtokolla* bilingues de la première époque arabe et les *prōtokolla* arabes ultérieurs.

⁷⁶ Aucun signe d'interruption des formes dans 12.

⁷⁷ Croix seulement en 12,6, 13,6 et 15,6 (les deux dernières sont des christogrammes).

le nom de son représentant, au statut encore incertain, muni de son gentilice, du prédicat honorifique λαμπρότατος et de la dignité de κόμης. La date, un simple quantième indictionnel⁷⁸, n'est pas marquée régulièrement (5, 6, peut-être 7 dans la lacune initiale de la l. 5, 11 et 16). Certaines données supplémentaires, χαρτ() et φρ(), propres à 5, 6, 7, 11 et 14 et d'interprétation difficile, sont discutées ci-dessus *ad* 17.

b) Le *prôtokollon* 17 constitue une pièce de transition entre le milieu du V^e siècle et l'époque de Justinien. De la période antérieure, il retient la mise en page au centre du feuillet, l'écriture très rapide, les signes chrétiens, la mention χαρτ() et l'indication du lieu, la datation par la seule indiction, mais il annonce les *prôtokolla* de Stratégios (18–19): le nom du *CSL* est au nominatif, sa titulature fait état de la dignité d'ex-consul. Un représentant, qui a perdu son gentilice, semble introduit par la préposition διά.

c) *Début du règne de Justinien*. — À cette époque, les caractères du *prôtokollon* se déduisent de la Nouvelle 44, 2 (de 537) et des *prôtokolla* contemporains que j'ai discutés ci-dessus, P.Oxy. XVI 1928 r^o (5 octobre 533, 18) et P.Cairo Masp. III 67316 (*ca* 533–536, 19). Sur le plan externe, la nouveauté la plus frappante est l'envahissement de tout le champ du feuillet par le timbre. L'écriture, de gros calibre cette fois, reste une cursive atypique, droite, assez claire. Les abréviations sont bien marquées. Quant au contenu, les symboles chrétiens ont disparu. Ils ne réapparaîtront pratiquement plus⁷⁹ par la suite. Rapporté aux tendances dévotes du règne de Justinien et de ses successeurs, ce fait peut surprendre. Le timbre lui-même se développe sur cinq longues lignes et non plus quatre, car il contient beaucoup plus de données que ceux du V^e siècle. On y trouve d'abord, aux l. 1–2, la προσηγορία du *CSL*, au nominatif, avec son gentilice dont le Φ initial très développé caractérisera tous les styles ultérieurs, son prédicat honorifique (désormais, et jusqu'au bout, ἐνδοξότατος) et ses diverses dignités. Le *CSL* est toujours muni d'un représentant, identifié ci-dessus au duc d'Égypte, dont le nom est introduit, à la différence de ses homologues du V^e siècle, par διά. Ce personnage, lui aussi un *gloriosissimus*, ne porte plus de gentilice. Sa fonction actuelle de στρατηλάτης est marquée dans P.Cairo Masp. III 67316,4. Suit la mention jusque là sans exemple, introduite aussi par διά, d'un subrogé agissant cette fois pour le duc: ce *scriniarius* et *tabularius* est laissé anonyme. Ces subrogations n'étaient pas précisées par la Nouvelle 44,2. En revanche le point le plus important aux yeux du législateur est celui qui, dans nos *prôtokolla*, est consigné en dernier lieu: la date, qui a cessé d'être facultative, est désormais constituée du mois égyptien et de l'année indictionnelle, et nous savons par la Nouvelle 44, 2 qu'elle se rapporte à la fabrication du rouleau. La même loi laisse entendre qu'à cette époque les rouleaux pouvaient être munis de timbres de contenu différent du type précédent (ἄλλην τινὰ γραφήν). On en attend toujours l'illustration documentaire, à moins que Justinien n'ait eu en vue des timbres irréguliers ou factices.

B. Les *prôtokolla* dits «byzantins»

Entre les années 533–536 et les années 570 est intervenue une évolution graphique et peut-être institutionnelle. Elle nous conduit au style que les premiers papyrologues appelaient, par opposition avec les documents de même type de l'époque arabe, «byzantin», car ils ne connaissaient pas de *prôtokolla* antérieurs, et que nous appellerions plutôt «byzantin tardif» si ce style ne s'était pas prolongé quelques décennies après la conquête arabe⁸⁰.

⁷⁸ La restitution du mois dans 16 est isolée et partant douteuse.

⁷⁹ Il semble toutefois qu'une petite croix soit inscrite dans la partie gauche de la panse du φ incipital de BM ms or. 5001 (cf. n. 93 et A. Grohmann, JÖB 9 [1960] 5, n. 6, relevant que ce document est l'unique *prôtokollon* «byzantin» dans ce cas).

⁸⁰ La plupart de ces pièces ne sont pas plus tardives que la fin du VII^e siècle. Pour une exception datée de la 2^e moitié du VIII^e siècle (jugée «inexplicable»), voir P.Lond. IV, p. 417.

Cette troisième phase est jalonnée par des pièces datées d'après les documents associés, les emplois qu'ils peuvent comporter ou le contexte archivistique. Il s'agit de *prôtokolla* isolés mais ayant appartenu aux papiers de Dioscore d'Aphroditô, soit P.Cairo Masp. II 67151 (avant le 15 novembre 570)⁸¹, 67178 r^o, 67186, 67187 r^o, 67189 et 67190. Entrent aussi dans cette série P.Mon. I 9 discuté plus bas (Syène, 583), P.Köln III 157 (Apollinopolis Parva, 589), P.Oxy. XIX 2243 a (vers 590), P.Giss. inv. 144 (Oxyrhynchus, après 591, autour de 600)⁸², P.Oxy. LVIII 3946 (606), 3958 (614), P.Edfou II de 619, BKU III 338, lettre copte hermopolite datée du début de l'occupation perse⁸³, BM ms or. 8903 (Edfou, 649)⁸⁴, P.Apoll. 105A, P.Budge⁸⁵, P.Mich. inv. 6714⁸⁶ et P.Ness. 76, tous les quatre du début de l'époque arabe. Par analogie, on peut aussi attribuer à cette période des pièces comme PSI I 65⁸⁷ (Oxyrhynchus), VBP IV 84 (Qarara), P.Paris pl. XXV⁸⁸, Paris MN 7346⁸⁹, le papyrus magique copte P.Cairo inv. 45060 de Dayr al-Bakhît (Dra^c Abû'l Naga, Thèbes-Ouest)⁹⁰, celui d'Épiphanius II 174 v^o

⁸¹ J. Maspero, éditeur de ce document bien connu, le testament de Phoibammôn, archiatre d'Antinoopolis, met en doute, p. 87, l'authenticité du montage et cette opinion a encore cours (voir A. Bataille, *Les papyrus*, Paris 1955, pl. X et commentaire; Migliardi Zingale 1984, p. 15–16, qui ne suit pas pour autant toute l'argumentation de Maspero; Delmaire, *Largesses*, p. 304). Je cite Maspero: «On peut voir, par l'examen de la photographie, que le protocole a été coupé et recollé: les fibres du papyrus y sont horizontales, tandis qu'elles sont verticales dans le testament lui-même. Cet en-tête, qui devait authentifier l'acte, devient donc une cause de suspicion. Les lettres, sur la gauche, ont été légèrement rognées quand on a recoupé le morceau: ainsi ce protocole semble avoir été détaché d'un autre acte». En parlant d'«authentifier», Maspero étend à l'Égypte le champ d'application de la Nouvelle 44, qui ne vise en fait que les notaires de Constantinople. Dioscore n'avait nul besoin de ce montage frauduleux pour authentifier l'acte. L'observation touchant aux fibres repose sur une méconnaissance, bien compréhensible vu l'époque, de la direction des fibres sur un *prôtokollon*. Quant au rognage à gauche, il ne requiert pas nécessairement l'explication proposée par Maspero. Le scribe ayant consigné le timbre aura pu mal ajuster son pinceau et aura empiété sur son plan de travail. Ou encore, comme la largeur d'un *prôtokollon* n'a aucune raison de coïncider avec la hauteur du rouleau (les feuillets, pour cela, devraient tous être carrés), il aura fallu en effet rogner un côté du timbre après l'assemblage pour donner un meilleur apprêt au produit fini.

⁸² H. G. Gundel, ZPE 16 (1975) 63–66.

⁸³ Les six premières lignes de la lettre occupent le dos du *prôtokollon*, conservé seulement sur 3 cm de hauteur. Le timbre est rapproché par l'éditeur de la *Schraffenschrift* décrite dans CPR III, 2, p. xvii, ce qui nous autorise à le ranger dans la présente série.

⁸⁴ Publié par W. E. Crum, ZÄS 60 (1925) 103–111 (acte copte écrit *transversa charta*). Pour la date, voir J. Gascou et K. A. Worp, ZPE 49 (1982) 94; *prôtokollon* signalé et décrit par Crum, p. 103, sans doute à tort comme «wohl griechisch-arabisch».

⁸⁵ Il s'agit d'un grand rouleau copte d'Edfou publié par A. A. Schiller, *Journal of the American Research Center in Egypt* 7 (1968) 79–118 (sp. 112 et pl. 1).

⁸⁶ Publié par A. Grohmann, JÖB 9 (1960) 2–5 (associé à un texte en arabe).

⁸⁷ Voir R. Pintaudi, ZPE 56 (1984) 137–38 (au dos le texte chrétien van Haelst, *Cat. I*, n^o 1174).

⁸⁸ Cette pièce est probablement d'origine thinite ou panopolite d'après le contexte documentaire. Le même contexte suggère que la date du *prôtokollon* s'établit entre la fin du VI^e et le début du VII^e siècle.

⁸⁹ Décrit par C. Wessely, SPP 1/2, 1902, p. xl–xli. Attribué au Fayoum. La lecture Καλομηνάς de l'unique ligne conservée (la première) est arbitraire. La lecture Ἀθανάσιος de Delmaire, *Largesses*, p. 305 (un CSL du temps de Phocas), est tout aussi gratuite.

⁹⁰ Publié par A. M. Kropp, *Ausgewählte koptische Zaubertexte I* (Bruxelles 1931), p. 50 sq. Le *prôtokollon*, dont on trouvera la photographie à la pl. IV, est brièvement discuté par W. E. Crum, *Épiphanius I*, p. 207, qui note, n. 5, une forte ressemblance avec ceux de P.Cairo Masp. II 67151 et 67186 si bien que le texte peut être assigné raisonnablement à la fin du VI^e siècle.

(pl. V)⁹¹, aussi de Thèbes-Ouest, et son quasi-jumeau du site palestinien de Khirbat Mird⁹² et des *prôtokolla* conservés dans certains codex, soit la page de garde de BM ms or. 5001⁹³, les six *prôtokolla* du livre de comptes hermopolite P.Sorb. inv. 2227 (futur P.Sorb. II 69) et ceux de BM 1077 (descr.), de CPR IX 44, de P.Lond. V 1673 (tous hermopolites).

Ces timbres retiennent de la phase précédente les traits suivants: le remplissage complet ou très large du feuillet et l'absence quasi générale de symboles chrétiens⁹⁴, ce qui montre à quel point sont fabuleuses les traditions faisant remonter l'origine des *prôtokolla* dits arabes à un mouvement de piété du calife ^CAbd al-Malik, choqué par les symboles et formules chrétiens des types antérieurs⁹⁵.

Par ailleurs, l'écriture, très stylisée, distingue radicalement ces documents des séries précédentes. Elle est tracée non plus au calame, mais vraisemblablement au pinceau⁹⁶, d'où un trait particulièrement épais. À la différence des cursives antérieures, classiquement quadriaxiales, elle se conforme à un réglage biaxial. Et pour cause: le système à quatre axes nécessite de larges intervalles entre les lignes. Or ici plus aucun intervalle ne subsiste, si bien que la base des signes, à partir de la première ligne, interfère souvent avec le sommet des signes de la ligne suivante. Il en résulte que des lettres normalement ouvertes en haut ou en bas, comme pourraient l'être l'alpha ou l'oméga, sont fermées. D'autre part, pour compléter ce «verrouillage», les sommets des lettres de la première ligne sont très souvent oblitérés par un trait horizontal qui ferme en particulier les lettres habituellement ouvertes en haut⁹⁷. De tels traits peuvent en outre se rencontrer à l'intérieur du timbre lui-même⁹⁸. Les signes sont le plus souvent verticaux⁹⁹ et très étirés en hauteur, ce qui rapprocherait cette écriture des formules d'adresse au dos des lettres de l'époque, de certaines estampilles de jarres byzantines ou même du vieux style de chancellerie de l'époque romaine. Cette description laisse pressentir le problème principal que posent les timbres de cette période: l'extrême difficulté du déchiffrement, pour autant du moins qu'il s'agisse d'écriture.

Si les problèmes graphiques sont constants, il convient toutefois d'introduire, à l'aide des mieux conservés de nos timbres, une distinction typologique entre les *prôtokolla* à cinq ou six lignes, continuateurs des précédents, et les timbres à trois lignes d'apparition plus tardive.

a) Prôtokolla à cinq ou six lignes

Cette série, inaugurée en l'état vers 570 par P.Cairo Masp. II 67151, se poursuit jusqu'au VII^e siècle. Le modèle diplomatique sous-jacent est clairement celui de P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) et de P.Cairo Masp. III 67316 (19). Cette parenté se marque visuellement par la

⁹¹ Cette pièce, que le contexte archivistique permet d'attribuer à la fin du VI^e ou au début du VII^e siècle, a tous les caractères d'un *prôtokollon* malgré la formulation réservée de l'éditeur («scroll ornament, somewhat in the style of the Byzantine "protocols"»).

⁹² A. Grohmann, *Arabic Papyri from Hirbet el-Mird* (Louvain 1963), n^o 1, pl. III. Suppléer une cinquième ligne en hachures d'après Epiphanius II 174 v^o.

⁹³ Photographie en page de garde de E. A. Wallis Budge, *Coptic Homilies in the Dialect of Upper Egypt*, London 1910, description p. xvii-xx.

⁹⁴ Voir cependant ci-dessus n. 79.

⁹⁵ Voir A. Grohmann, *JÖB* 9 (1960) 10-13.

⁹⁶ Voir P.Köln III 157, introduction.

⁹⁷ Exemples avec P.Cairo Masp. II 67151 et 67189, P.Édfou II.

⁹⁸ Voir H. G. Gundel, *ZPE* 16 (1975) 63 (un trait horizontal sous la ligne 2 du timbre).

⁹⁹ D'où le nom d'«écriture perpendiculaire» donné autrefois à l'écriture des *prôtokolla*.

distribution des données sur cinq¹⁰⁰ ou six¹⁰¹ lignes, mais aussi par quelques éléments internes. Voici à titre d'exemple P.Cairo Masp. II 67151 dans ma transcription :

1	φλ κ δοξ κομ ()
2	κα τρικ () δια η ()
3	δ () δ ρ θε δοξο ()
4	στρα. κ
5	κα ν () ινθλ

Lisibilité malgré tout limitée: on saisit surtout des éléments formels ou «architectoniques», ou des lambeaux de ces éléments, séparés par des stries verticales. Je les passe en revue, à commencer, l. 1, par les deux premières lettres du gentilice du *CSL*. Notons le φ très bien développé, reconnaissable en fait dans tous les *prōtokolla* ultérieurs, y compris les bilingues gréco-arabes que je ne prends pas en considération ici. On reconnaît, aux l. 1–2, des débris du protocole du *CSL*, le prédicat d'ένδοξότατος et les dignités de κόμης et de πατρίκιος¹⁰². Aux l. 3–4, apparaît le duc, avec le même protocole qu'Aristomachos dans P.Cairo Masp. III 67316. Il semble, au vu du διά de la deuxième moitié de la l. 2, que le duc soit séparé du *CSL* par un intermédiaire dont ne faisaient pas état P.Oxy. XVI 1928 r^o (18) et P.Cairo Masp. III 67316 (19). La suite est tout à fait obscure. Le κα du début de la l. 5 fait songer au καί unissant les titres de σκρινιάριος et de ταβουλάριος, dont rien pourtant ne subsiste ici¹⁰³. À la fin de cette ligne, l'allusion à l'indiction est assez claire, mais la lecture du quantième est douteuse et perturbée par le λ (?) final. Ce qui reste impénétrable¹⁰⁴, c'est l'essentiel, le concret du document, ce à quoi Justinien tenait le plus, c'est-à-dire les προσηγορία des *CSL*, qui ont pu donner lieu à d'inutiles spéculations, et la formule de datation¹⁰⁵.

Il est bien vrai qu'à la l. 4 on serait tenté de restituer le nom d'un duc Δωρόθεος¹⁰⁶, mais des stries perturbantes empêchent toujours d'en être sûr. À titre d'hypothèse, on pourrait

¹⁰⁰ Ainsi, outre P.Cairo Masp. II 67151, nous avons P.Cairo Masp. II 67187 (très probablement), qui porte au dos des essais de Dioscore, P.Köln III 157 de 589, BM ms or. 5001 (voir note 93), P.Cairo inv. 45060 (voir n. 90), Epiphanius II 174 v^o et le *prōtokollon* de Khirbat Mird n^o 1 (voir n. 92).

¹⁰¹ P.Cairo Masp. II 67178 (époque du floruit littéraire de Dioscore), P.Ness. 41 et 42 (tous les deux d'époque byzantine, en tout cas antérieurs à l'époque arabe et postérieurs aux années 533–536).

¹⁰² Ainsi, dans un morceau de *prōtokollon* de Qarāra, VBPIV 88, dont il est dit que «lesbar ist von der Schrift nichts», on reconnaît néanmoins δοξ à la fin de la l. 1, pour ένδοξ.

¹⁰³ Vestiges du titre de ταβουλάριος dans P.Mich. inv. 6714, 4 où H. I. Bell lit en effet βουλ, ce qui n'est guère douteux d'après la planche (A. Grohmann, JÖB 9 [1960] 2). Dans P.Ness. 42, 6, on voit au moins αβ.

¹⁰⁴ Maspero, suivi par P.Oxy. XVI 1928 r^o, n. 3, lisait Βικ à la l. 1 de P.Cairo Masp. II 67151. Mais le fait que le nom du *CSL* soit si sévèrement abrégé est étrange. En fait, devant le κ, on ne voit en toute rigueur que trois stries, si bien qu'il ne me paraît pas très prudent d'insérer un Vic(...), sur la base de ce seul texte, dans la liste des *CSL* (Delmaire, *Responsables*, p. 272). Toutefois, une lettre β se reconnaît à la l. 1 de P.Cairo inv. 45060 (ci-dessus n. 90), mais séparée du gentilice par six stries. Dans P.Cairo Masp. II 67190,1 (cf. II 67187,1), la lecture φλ. Πέτρος est fortement pointée. Je ne joindrais pas sans précaution ces documents au dossier du *CSL* Pierre Barsymès (Delmaire, *Responsables*, p. 271, n. 43).

¹⁰⁵ Par une sorte de convention graphique étrange, certains *prōtokolla* «byzantins» et «arabes» portent à la fin de la dernière ligne, là où devait figurer le quantième indictionnel, le chiffre 5, même lorsque ce chiffre est en contradiction avec l'indiction réelle, consignée dans les bilingues gréco-arabes (cf. par exemple BM ms or. 5001, 5; ci-dessus n. 93).

¹⁰⁶ De même dans P.Cairo Masp. II 67186, 3 et 67187, 4. Dans P.Ness. 42,4 on lit δ|||ρα||θ. Voir ci-dessus n. 101.

avancer l'idée que les derniers timbres en clair furent émis au nom d'un duc Dôrothéos, dont les *prôtokolla* ultérieurs nous auraient transmis le souvenir¹⁰⁷.

P.Cairo Masp. II 67151 est encore relativement «lisible». Dans les autres pièces de ce caractère qui, quand on peut les dater, sont plus tardives que cette tête de série, l'illisibilité de l'«écriture perpendiculaire» s'aggrave, jusqu'à aboutir à un simulacre d'écriture¹⁰⁸. Il suffit de considérer par exemple le *prôtokollon* de Dayr al-Bakhît P.Cairo inv. 45060¹⁰⁹, ou P.Ness. 41 et 42 où l'on peut assurément identifier çà et là des lettres, mais qui ne forment pratiquement jamais aucune séquence significative. Avec les *prôtokolla* d'Epiphanius II 174 v° et de Khirbat Mird n° 1¹¹⁰, la dégénérescence du timbre franchit une nouvelle étape. Dans ces deux pièces, le scribe a bien observé la mise en page «classique» sur cinq lignes, mais, ne cherchant même plus à imiter des lettres, il alterne les lignes de hachures obliques serrées et de barres inclinées plus espacées et munies au sommet d'une sorte de harpon tourné vers la droite. Les anciens φ et δ incipitiaux, les ξ ou les sinusoïdes de suspension terminaux sont devenus des spirales évoquant des coquilles, si bien qu'on peut comprendre l'hésitation de l'éditeur d'Epiphanius II 174 v°, qui ne disposait pas du parallèle palestinien, à y reconnaître un *prôtokollon* (ci-dessus n. 91). Ainsi s'achève l'évolution du *prôtokollon* à cinq ou six lignes post-justinien¹¹¹.

b) Prôtokolla à trois lignes

Au début du VII^e siècle apparaît un nouveau type qui, tout en coexistant pendant quelques décennies avec le précédent, semble l'avoir peu à peu supplanté¹¹². Il en diffère par la distribution sur trois lignes¹¹³ et par une stylisation graphique encore plus marquée. À l'exception du Φ incipital, aisément reconnaissable comme toujours, les tracés se ramènent essentiellement à une succession de hachures indifférenciées, verticales d'abord, puis inclinées à l'époque arabe¹¹⁴. Le *prôtokollon* tardif à trois lignes doit être l'ancêtre direct du *prôtokollon* bilingue arabo-grec qui ne comporte en règle générale que trois lignes d'«écriture perpendiculaire»¹¹⁵.

Comment interpréter une telle dégénérescence? Il se pourrait que la caisse des largesses, alors en déclin¹¹⁶, ait cessé de s'intéresser à la manufacture et au commerce du papyrus ou,

¹⁰⁷ Un στρατηλάτης homonyme est attesté par un papyrus daté d'une indiction 15 (P.Cairo Masp. III 67289 v°, 2).

¹⁰⁸ Voir Turner 1978, p. 22 («conventional and meaningless»).

¹⁰⁹ Voir ci-dessus n. 90.

¹¹⁰ Voir ci-dessus n. 92.

¹¹¹ On pourrait distinguer des sous-types, plus ou moins éloignés de P.Cairo Masp. II 67151. Les *prôtokolla* d'Epiphanius II 174 v° et de Khirbat Mird forment clairement un groupe à part, le plus évolué. On pourrait rapprocher P.Mich. 6714 (n. 86) et P.Ness. 41, où les blancs entre les signes sont particulièrement étroits, ce qui confère à l'«écriture» une allure à la fois très étirée et très serrée.

¹¹² Le *prôtokollon* byzantin tardif du début de l'époque arabe, P.Mich. inv. 6714 (ci-dessus n. 86) avait au moins quatre lignes. Son graphisme l'apparente aux *prôtokolla* à six lignes cités ci-dessus n. 101.

¹¹³ Peut-être faut-il mettre cette réduction du nombre des lignes au compte d'une tendance au rétrécissement de la largeur des feuillets dans la manufacture des rouleaux de l'époque: on constate du moins que, dans les quatre cas cités à la note suivante, le feuillet est très étroit (autour de 13/15 cm). Cependant le P. Budge (ci-dessus n. 85), qui se rattache chronologiquement à cette série, compte quatre lignes. Ce timbre est unique en son genre.

¹¹⁴ P. Oxy. LVIII 3958 (614), P. Edfou II (619), P. Apoll. 105A (3^e/4^e quart du VII^e siècle; voir J. Gascoü et K. A. Worp, ZPE 49 [1982] 83-89, sp. 84) et P.Ness. 76, d'époque arabe assurément, mais attribué à ca 689, ce qui serait à examiner. Paraissent entrer typologiquement dans cette série les fragments P.Paris, reproduit à la pl. XXV, et MN 7346.

¹¹⁵ Voir P. Apoll. 105A, p. 214.

¹¹⁶ Voir R. Delmaire, *Le déclin des Largesses Sacrées, dans Hommes et richesses dans l'empire byzantin I*, Paris 1989, p. 265-277.

plus probablement peut-être, ait cessé de délivrer des timbres en son nom. Toutefois, l'habitude d'utiliser des rouleaux estampillés étant prise depuis longtemps, les manufactures égyptiennes auraient continué à les marquer de simili-estampilles. Non conformes aux prescriptions de la Nouvelle 44, leur autorité mérite dès lors d'être discutée.

IV. L'usage du papyrus timbré en Égypte et à Constantinople

J. Gascou

Ma conclusion sur la valeur pratique du timbre, aussi bien en Égypte qu'à Constantinople, sera négative. Il suffit, pour s'en assurer, de quelques observations sur des dossiers homogènes d'actes notariés.

a) *Les archives de Dioscore d'Aphroditê*

On note dans les papiers de Dioscore plusieurs actes encore munis du *prôtokollon*. Outre le testament P.Cairo Masp. II 67151 (Antinoopolis, 570), il s'agit de P.Lond. V 1709, un arbitrage en copte rédigé par Dioscore à Antinoopolis, *transversa charta*, vers 570, et dont le dos fut réutilisé pour des essais poétiques. L'éditeur note que le premier feuillet de l'acte «is attached in the reverse way, verso inwards, so that the writing is along the fibres». Cette description est le fait d'un *prôtokollon* non timbré.

De la main de Dioscore émane aussi l'acte de location de bateau antinoïte P.Lond. V 1714, du 14 mars 570. De la description éditoriale («across the fibres, except in the first κόλλημα, which was therefore the outside one»), on peut déduire que nous avons affaire à un document écrit *transversa charta* muni d'un *prôtokollon* sans timbre. Le rédacteur utilisa ce feuillet pour consigner, sur une étroite colonne, l. 1-7, diverses formules pieuses suivies, l. 8, d'un total sans rapport apparent avec l'acte, qui ne commence en fait qu'à la l. 9, avec l'année de règne réglementaire. Dans l'ensemble, pour suivre l'éditeur, un «very elaborate heading, in which it is perhaps not fanciful to recognize the working of Dioscorus' flowery temperament»¹¹⁷.

b) *Le dossier de Paternouthis de Syène*

Cet important dossier du VI^e et du début du VII^e siècle¹¹⁸ est partagé entre les collections de Munich et de Londres. Plusieurs de ces textes sont munis de *prôtokolla* aisément identifiables, sur les planches, grâce à la direction caractéristique des fibres, et dont les dos portent les minutes des actes. Certains sont entiers, d'autres, semble-t-il, ont été raccourcis ou cassés. Les éditeurs des P.Mon. I les appellent des «bandes de protection» (Schutzstreifen)¹¹⁹. Ils en rapportent la présence à une habitude de manufacture (Gewohnheit der Fabriken). On se demande dès lors pourquoi ils n'ont pas employé, au lieu de Schutzstreifen, le mot de *prôtokollon*, à moins qu'ils n'aient réservé ce terme au timbre, ce qui paraît en effet ressortir de leur description du n^o 7. Une seule de ces pièces pourtant (P.Mon. I 9) est munie d'un timbre dont le graphisme n'est pas attesté avant le VI^e siècle finissant, ce qui s'accorde avec la date (583). Sont donc dans ce cas:

¹¹⁷ J'ajouterais que cette mise en page, avec le $\chi\mu\gamma$ incipital, évoque, si on n'y regarde pas de trop près, les timbres des *prôtokolla* du V^e siècle identifiés par J. Diethart. La fantaisie érudite de Dioscore serait-elle allée jusqu'à parodier ces antiques marques? L'ensemble des l. 1-4, avec le $\chi\mu\gamma$ $\Theta\epsilon\omicron\upsilon$ $\chi\acute{\alpha}\rho\iota\varsigma$, évoque plus précisément les premières lignes des estampilles d'amphores vinaires de l'époque (voir Th. Derda, ZPE 94 [1992] 135-152).

¹¹⁸ Voir, en particulier pour les dates, J. J. Farber et B. Porten, *The Paternouthis Archive: A Third Look*, BASP 23 (1986) 81-98, que nous suivons ici.

¹¹⁹ Voir leur description d'ensemble, p. 15.

P.Mon. I 1 (11 mars 574), *διάλυσις* écrite *transversa charta* et munie d'un *prôtokollon* vierge de 7 cm de hauteur.

P.Mon. I 7 (23 juin 583), *διάλυσις* écrite à Antinoopolis *transversa charta*. *Prôtokollon* mesurant en l'état 5 cm de hauteur avec renforcement du joint par une bande collée. Les éditeurs remarquent dans leur description que ce *Schutzstreifen* est mutilé de telle sorte que le *Prôtokollon* (timbre), entre autres choses, aurait disparu. Il semble qu'il n'y ait en fait jamais eu de timbre.

P.Mon. I 9 (30 mai 583), acte de vente de parts de maisons écrit *transversa charta* avec les restes bien visibles d'un *prôtokollon* timbré (décrits par les éditeurs comme «ein Vermerk in rotbrauner Farbe»¹²⁰) dont la dernière ligne a empiété sur la première *kollèsis*. Quelques fragments complétant ce timbre sont décrits ad P.Lond. V 1734. Le graphisme est du type dit «byzantin» (comprendre byzantin tardif, fin du VI^e et VII^e siècle). Noter que cette pièce est bien identifiée comme *prôtokollon* par les éditeurs des P.Mon. I dans leur introduction générale de la p. 15–16.

P.Mon. I 10 (28 janvier 586). Ce document, une cession de créance, n'est pas écrit *transversa charta*, mais consigné parallèlement au grand axe sur un début de rouleau incluant le *prôtokollon*, qui était donc vierge à l'origine (11,5 cm de hauteur).

P.Mon. I 11 (7 octobre 586). Cette vente de part de maison comporte un *prôtokollon* vierge de 13 cm de hauteur.

P.Mon. I 14 (15 février 594), *διάλυσις* écrite *transversa charta*, surmontée d'un *prôtokollon* vierge réduit par cassure à environ 7–8 cm de hauteur.

P.Lond. V 1722 (5–17 mars 530). Cet acte de vente écrit *transversa charta* pourrait, d'après la n. 1 de la p.170, avoir comporté un *prôtokollon* marqué d'une croix. Mais l'appartenance du fragment portant cette croix au reste du document est douteuse.

P.Lond. V 1731 (20 septembre 585). Ce reçu écrit *transversa charta* ne commence qu'au deuxième *κόλλημα*. Le premier feuillet est vierge. L'éditeur remarque: «There is no trace of the protocol». L'éditeur emploie *protocol* au sens de timbre et non pas au sens matériel. Mais il est très probable que ce feuillet laissé vierge soit en fait un *prôtokollon*.

c) *Prôtokollon et pratique notariale au VI^e et au VII^e siècle*

Des constatations exposées au paragraphe précédent, il ressort assez clairement que tout rouleau de papyrus byzantin ne portait pas l'estampille¹²¹. Bien plus, les archives de Dioscore et de Paternouthis suggèrent, par leur structure, que les rouleaux non timbrés représentaient la grande majorité du papier de papyrus produit en Égypte¹²². Rien d'inattendu, puisque le papier estampillé était destiné surtout à Constantinople.

Les Égyptiens en général ne paraissent pas avoir attaché de valeur à l'estampille elle-même. Son maintien fréquent dans les cahiers ou *codices* de papyrus montre qu'on n'hésitait pas à soustraire un rouleau à la pratique notariale pour gagner une page d'écriture. D'autre part,

¹²⁰ Il importerait à l'étude des *prôtokolla* de bien indiquer la couleur des encres, rouge ou noire, ce qui pourrait offrir un nouveau critère de classement.

¹²¹ On pouvait du reste le déduire de la Nouvelle 44, qui distingue les rouleaux ayant le *prôtokollon* des autres.

¹²² D'autres exemples de rouleaux byzantins à *prôtokollon* vierge sont déductibles des descriptions éditoriales de CPR V 21 (= VI 32), XIV 34, P.Mon. III 135, P.Oxy. XVI 1910 et P.Prag. I 44 et 83. Il me paraît clair enfin, d'après la planche correspondante, que le texte hermopolite BGU XII 2167 récemment réédité par B. Palme (voir Archiv 40 [1994] 57) est consigné sur un *prôtokollon* non timbré. Noter que le document est contemporain des feuillets timbrés publiés ou republiés ici même par J. Diethart.

le feuillet comportant le timbre était fréquemment découpé et utilisé comme papier de récupération. Aux divers cas attestés par les archives de Dioscore, on peut ajouter plusieurs documents tardifs écrits au dos de morceaux de *prôtokolla* timbrés¹²³.

Qu'en est-il plus précisément dans la pratique notariale? Les actes des archives de Dioscore ou de Paternouthis portent ou ne portent pas d'estampille. La valeur juridique des contrats dépourvus de timbre (en fait le plus grand nombre) ne paraît pas inférieure à celle des actes qui le comportent. On devait s'y attendre pour l'Égypte, puisque c'est au notariat constantinopolitain et à lui seul en effet que s'appliquent les dispositions de la Nouvelle 44. Mais même à Constantinople les choses ne sont pas si simples. Nous possédons, avec P.Cairo Masp. I 67032, un contrat des archives de Dioscore rédigé dans la capitale en 551 par le notaire de la Grande Église, Théodore: on n'a pas manqué de relever qu'il ne porte pas de *prôtokollon* timbré¹²⁴. De même peut-être pour un autre acte constantinopolitain du même dossier, P.Cairo Masp. II 67126, de 541. À ce qu'il semble, la Nouvelle 44 n'a pas eu grand effet sur la pratique notariale de la capitale.

d) Hypothèses sur la valeur du timbre

Si négatives soient-elles, les précédentes observations ne peuvent nous dispenser de réfléchir à la valeur des estampilles. Même si une faible partie des rouleaux en portait et même si les usagers n'en faisaient pas grand cas, y compris les notaires constantinopolitains, il est clair qu'un rouleau timbré devait se distinguer des autres par telle ou telle propriété sur laquelle le timbre attirait l'attention et qu'il garantissait. Comme l'opération même du timbrage et les *vectigalia* qu'elle entraînait, alourdissaient nécessairement le coût de manufacture et de vente, il faut bien que la qualité de ce papier ait été en rapport avec ce surcoût, que ce soit la capacité (facteurs dépendant de la longueur ou de la hauteur, ou des deux dimensions) ou encore l'apprêt (distance entre les joints, lissage de la surface, voire couleur)¹²⁵. Ces hypothèses sont, il est vrai, difficiles à vérifier, soit du fait de l'imprécision des éditions, soit, surtout, à cause de la détérioration ou de la mutilation des documents.

Sekundärtexte

J. Diethart

Einige der *Prôtokollon*-Blätter sind wiederverwendet worden. Um die geschlossene Darstellung der *Prôtokolla* nicht zu stören, sind die Texte, soweit lesbar, hierher an das Ende der Ausführungen über die *Prôtokolla* gestellt worden.

1a

In Zweitverwendung ist vielleicht τῷ als Beginn einer Briefadresse anzusehen. Bei diesem *Prôtokollon* ist es kaum wahrscheinlich, daß das vertraute χυγ geschrieben war, da dieses in dem dafür sonst in der Mitte oberhalb der Zeile üblichen Platz nicht geschrieben worden ist.

¹²³ C'est le cas pour P.Hamb. III 216 (Oxyrhynchus, 586); le dos est actuellement invisible, mais le document fait série avec PSI III 200, de 592, où les restes du timbre sont visibles au dos. Les éditeurs du papyrus de Hambourg signalent aussi dans ce cas (d'après R. Pintaudi, ZPE 56 [1984] 137-138) PSI I 65 (= van Haelst, *Cat.*, n° 1174).

¹²⁴ Migliardi Zingale 1984, p. 24.

¹²⁵ Il faut avouer que les éditeurs de P.Mon. I 9, même s'ils soulignent l'exceptionnelle longueur du rouleau, n'ont pas été, c'est le moins qu'on puisse dire, frappés par l'excellence du support.

2a

Die Sekundärtexte sind in der für den Herakleopolites typischen Schrift geschrieben, womit die Herkunft des Textes gesichert ist.

Von 2. H. gibt Spuren eines abgewaschenen Textes, von einer 2. Zeile ist noch γω zu lesen.

3. H.

1 Θεοδοσίω βοηθ(ῶ) παρὰ [Παπνου]θίου[
2 ε() βολ() δε δι' αὐτοῦ τοῖς ποταμ[ίταις ..].[
3 Νείλου δ/ // Spuren v. [

3 Θεοδοσίω: ω ex corr. 4 εἰ(σ)βολ(ή) (?), ε (= πέμπτη) βολ(ή) (?)

Verso (3. H.)

1 εχβολ ἐργ' α' εἰς
2
3
4 εἰς Τραχώμ
5 οψιλ[± 3]. νεινοῦ δ//

1. εχβολ: oder wie R. 2 ε() βολ() ? ἐργ' α': Vielleicht eine Form von ἐργάτης?

6a

(2. H.)

1–2 Spuren
3 .[]πεπραγμένα ἐπὶ διαφόρωνχ. γροτ... αρχο[12,8 cm] ὠν...[
4 λόγῳ ἀπαριθμησθαι καὶ το..μνου τότε τολμητὰ [12 cm]

4. τολμητός ist nach LSJ nur literarisch belegt.

7a

(2. H.)

1 π(αρά) τῶν ἐλαιουρ(γῶν) μεστ(ά) φκ// //
2 [π(αρά) Φοιβάμμωνος ...εἰρ()] μεστ(ά) ρη
3 π(αρά) Μέγας ἤλοκ(όπου) μεστ(ά) δς/
4 π(αρά) Παραμ() ἐλαιουρ(γοῦ) ἀπὸ Τορο. μεστ(ά) λα]
5 π(αρά) Πτολλᾶ μεστ(ά) .κα
6 [π(αρά) Φοιβάμμωνος ἐλαιουρ(γοῦ) .[.]..αμο[.] μεστ(ά)] [

1. ἐλαι ex. corr. 3. 1. Μεγάλου; 1. ἤλοκ(όπου)? 5. κα ex corr. (?)

Gegenstand der Lieferung bzw. des Empfanges scheinen μεστά zu sein, wahrscheinlich ein anderweitig nicht belegtes Hohlmaß, das ich nach dem Zusammenhang — vor allem durch die dreimalige Nennung von ἐλαιουργοί/-ός — im Sinne von μεστά (sc. e. g. ἐλαίου κόλλαθα) verstehen möchte. Zu κόλλαθον als Hohlmaß für Olivenöl vgl. Fleischer, *Measures* S. 32.

Iff. Zu π(αρά) in den Papyri vgl. JÖB 36 (1986) 13–17.

3. ὑλοκόπος, „Holzknecht“, begegnet nach dem Ausweis der Wörterbücher, vgl. *LSJ* s. v., nur ein einziges Mal in einer Glosse; auch das Verbum ὑλοκοπέω¹²⁶ begegnet nur selten. Auf den ersten Blick scheint das Wort mit α- zu beginnen, es handelt sich aber nur um einen kleinen Tintenfleck (die Wörterbücher kennen jedenfalls weder ἄλοκοπέω noch ἄλοκόπος). D. Feissel schlägt, wohl mit Recht, eine Verschreibung für ἤλοκόπος vor, ein Beruf, der papyrologisch einige Male belegt ist, vgl. z. B. P.Mon. III 134, 2; 135, 2; P.Oxy. XXVII 2480, 2.

4. Als Namen kommen Πάραμος und Παράμμων in Frage.

Nach der Nennung des Namens und des Berufes wahrscheinlich eine Herkunftsangabe, die das Dorf Τοκῶις im Herakleopolites meinen dürfte. Eine alternative Lesung wäre Τακ... (Daris, *Dizionario* führt keinen herakleopolitanischen Ort an, der mit Τακ- beginnt).

6. Vielleicht steht auch in dieser Zeile (vgl. Z. 4) nach der Berufsangabe eine Herkunftsangabe mit ἀπό. Ein passender Name läßt sich aber nach den Spuren nach den bei Daris, *Dizionario* verzeichneten Ortsnamen nicht finden.

9a

Rekto (2. H.):

a)

1	Ἡρακλάμμων	Θέωνος	
2	ἀπό Βουσίρι(εως)		σίτ(ου) (ἀρτάβαι) ς
3	Νόννα	Ἀφθαίσιον	

2. Βουσίρις im Herakleopolites ist vom 3. Jh. v.–5./6. Jh. n. Chr. belegt, vgl. Calderini, Daris, *Dizionario* s. v.

3. Der Personennamen Ἀφθαίσιος ist nur einmal auf einer Inschrift aus dem 3. vorchristl. Jh. vertreten: SB III 6317; kein weiterer Beleg bei Fraser, Matthews, *A Lexicon of Greek Personal Names*, Oxford 1987; W. Pape, G. Benseler, *Wörterbuch der griechischen Eigennamen*, Braunschweig 1911, nennen eine Stadt Ἀφθαία und einen fraglichen Personennamen Ἀφθεος.

b) (3. H.) 90⁰ zu Text a gedreht.

ὄνό(ματος) Ἀντωνίου Λάμ(μωνος)

Lies Ἀντωνίου, Λάμμων ist eine Möglichkeit von mehreren Namen, die mit Λαμ() beginnen; auch λαμ(προτάτου) ist wohl nicht auszuschließen, wie J. Gascou vorschlägt.

c) (4. H.) Links vom *Prôtokollon* am unteren Rand: _____ πε[, in 2. Zeile nur mehr Strich.

d) (5. H.) kopfstehend zu a

1	Ολ....
2	Spuren
3	Ὀλύμπιος

¹²⁶ F. Dölger, *Aus den Schatzkammern des heiligen Berges*, München 1948, 65, 5: Holz schlagen, roden; N. Festa, *Due pergamene greche di Montecassino*, in: Casinesia I, Montecassino 1929, 29 (12. Jh.); F. Trinchera, *Syllabus graecarum membranarum*, Napoli 1865, 35; A. Guillou, *Corpus des Actes Grecs d'Italie du Sud et de Sicile*, Recherches d'histoire et de géographie, 1–5, Città del Vaticano 1967–1980, V 10, 14; ὑλοκοπία, Holzschlag, Nomos Georgikos, ed. I. Medvedev, Leningrad 1984, 105, 22; ὑλοκόπιον, Holzschlag, Nomos Georgikos 105, 22 v. L.; M. Gudas, *Βυζαντιακά ἔγγραφα τῆς ἐν Ἐθῶν ἱερᾶς μονῆς τοῦ Βατοπεδίου*, EEBs 3 (1926) 117; G. Theoharides, *Μία διαθήκη καὶ μία δίκη βυζαντινῆ. Ἀνέκδοτα Βατοπεδινὰ ἔγγραφα*, Thessalonike 1962, 20, 63 (14. Jh.).

1. Vielleicht ist der abgewaschene Name 'Ολύμπιος wie in Z. 3.

d) (6. H.) kopfstehend zum *Prôtokollon*: δι' oder δι()

f) (7. H.) Links vom *Prôtokollon* (kopfstehend); ἰνδ[...]

Verso (8. H.):

1 σίτου (ἀρτάβαι) πθη/ιο/
2 ἐδόθη ———

(9. H.) Über die gesamte Fläche des Papyrus Spuren abgewaschener Tinte, vor allem am rechten Rand gibt es braune und schwarze Flecken. Dazu kopfstehend von 10. H.:]πςζη.// und Spuren einer weiteren Zeile

11a (Tafel 7)

1 ἐπὶ τοῦ λήμμα(τος) Πτολεμαί() Πτολ[εμα
2 λο(ιπὸν) τὸ κ// κόμης Πάππα μεγάλ(ης) [
3 μετὰ τὴν ὑπατείαν τοῦ δεσπότης ἡμῶν Μ[αρ]κει[ανοῦ] κτλ.]
4 κληρ() 'Ηρακλείδ[ου] λιβό[ς]

1–2. Wirtschaftliche Notizen. Interessant daran die erstmalige Nennung des Dorfes Πάπ(π)α als μεγάλη. Dann Datierungsübung. Geht man von der 2. Indiktion aus, die im *Prôtokollon* genannt ist, kommt man auf ein Postkonsulat des Kaisers Markianos und kann damit rechnen, daß diese Notiz ab dem Jahre 452 ausgeführt worden ist.

2. Sekundärtext auf der *Prôtokollon*-Seite, 90° zu diesem gedreht 3. H.:

1]..[
2 δι(ὰ) Φ[
3 αμ...[
4 ιβΣ//
5 λόγου [
6 καὶ ὑπὲρ .[+3]..[+2].[
7 πιττ|| Spuren
8 μουλάρ[+2]...
9 καὶ δι(ὰ) Λεω.[.].[.].σπ[.].ν[+3]ιο[

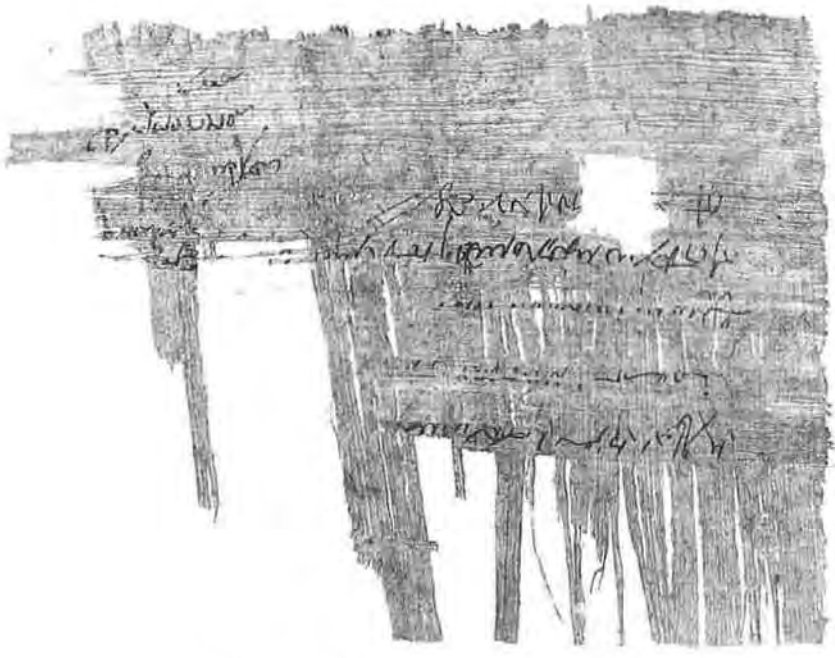
Dieser zweite Sekundärtext, der Rest eines Verzeichnisses (vgl. Z. 7: πιττάκτιον), der eine 12. Indiktion nennt, weist am ehesten ins Jahr 458, wenn man das Jahr 448/49 als Jahr der Ausfertigung des *Prôtokollons* zugrundelegt; auch das Jahr 473 ist nicht auszuschließen.

8. Für μουλάριον, „Maultier“, nennt Daris, *Lessico Latino...*, 2. Aufl. s. v. Belege aus dem 6. und 8. Jh. Ein μουλήρι(ον) μη() begegnet P.Vindob. G 43.135, einem Text aus dem 6./7. Jh. (s. *Analecta Papyrologica* 5, im Druck).

Johannes Diethart
Österreichische Nationalbibliothek
Papyrussammlung
Josefsplatz 1
A-1015 Wien

Denis Feissel
C.N.R.S.
Collège de France
52, rue du Cardinal Lemoine
F-75005 Paris

Jean Gascou
Université de Strasbourg
Institut de Papyrologie
9, Place de l'Université
F-67084 Strasbourg



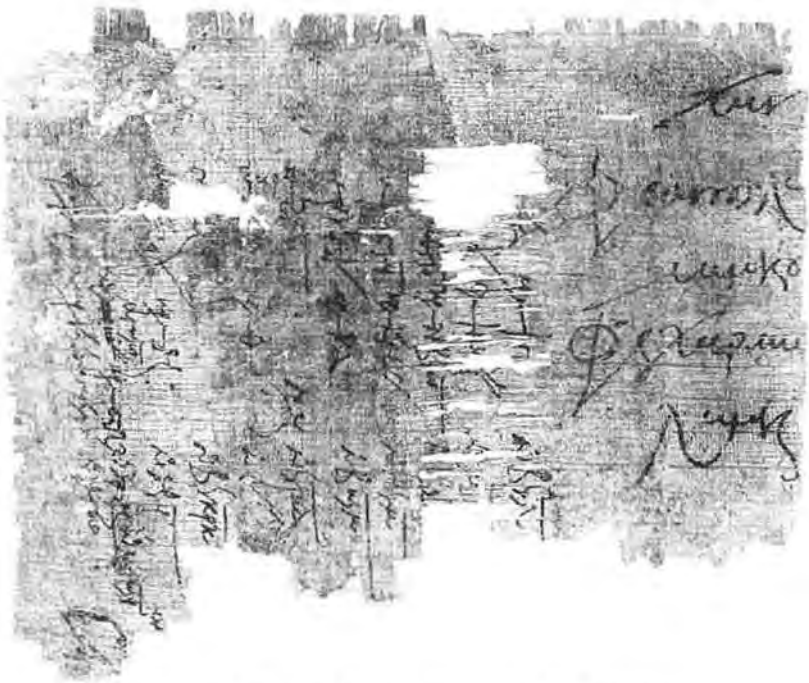
zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 11 (Nr. 1)



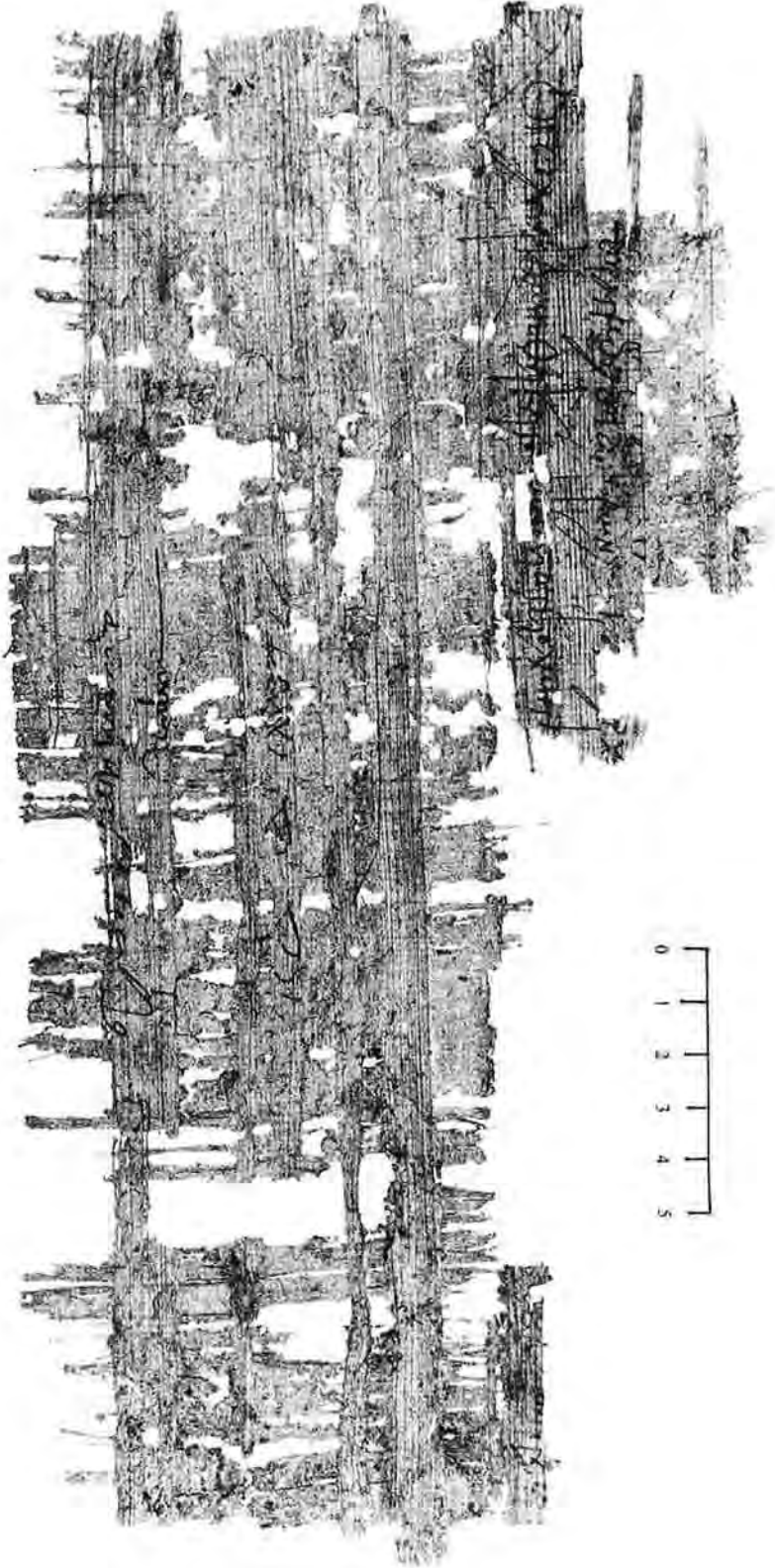
zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 11 (Nr. 2)



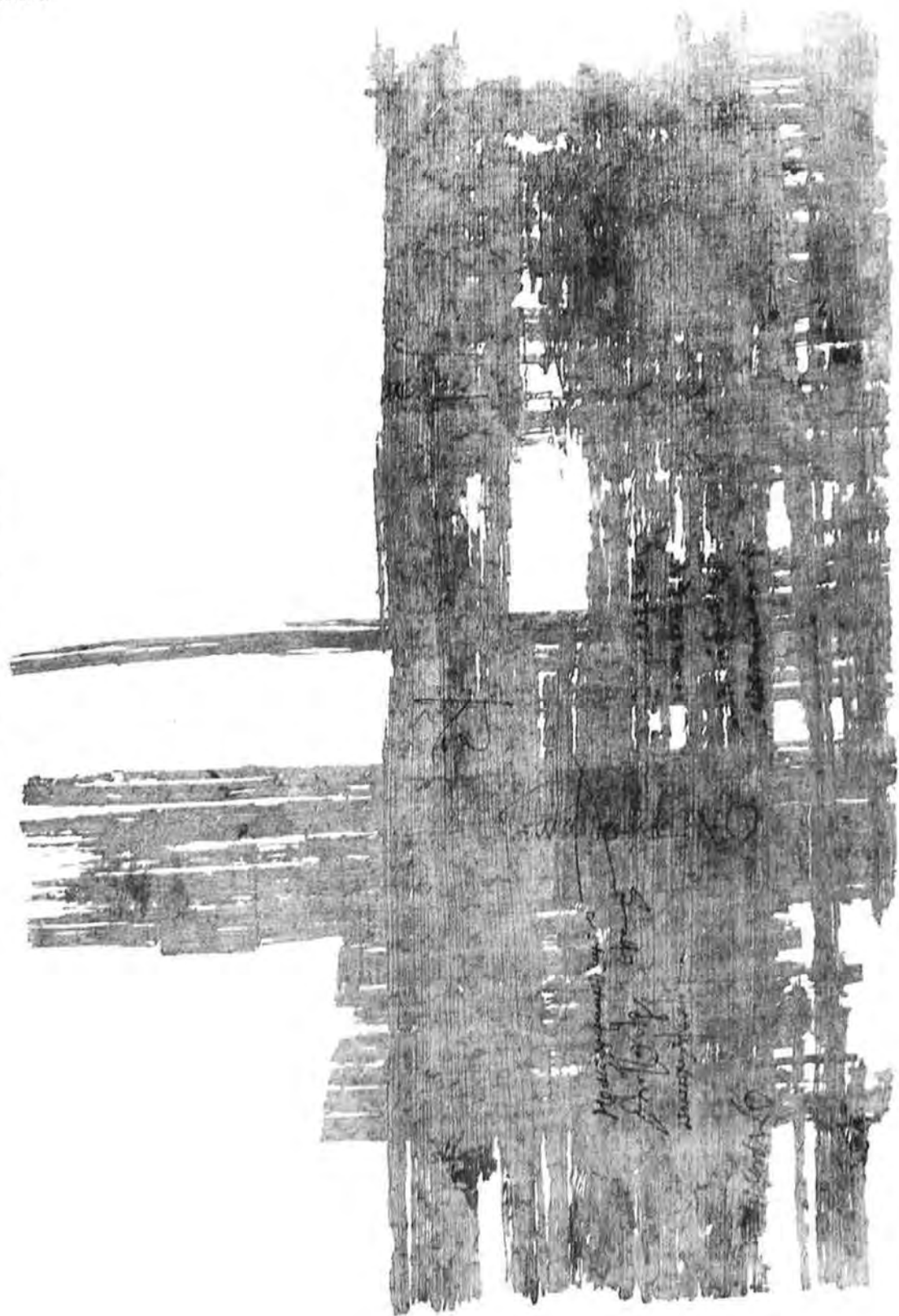
zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 12 (Nr. 5)



zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 12 (Nr. 4)

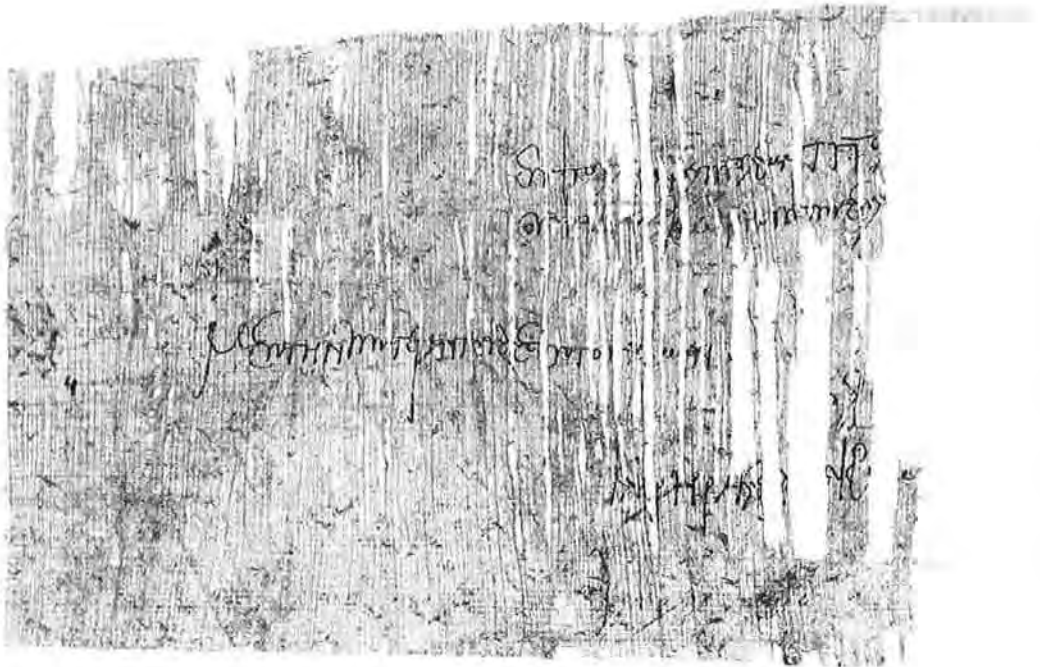


zu Diehart, Feissel, Gascou, S. 13 (Nr. 6)





zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 14 (Nr. 11)



zu Diethart, Feissel, Gascou, S. 40 (Nr. 11a)